



300 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1893 VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Gouvernement-M23

Les engagements pris à Nairobi font polémique



François Muamba, le coordonnateur du Mécanisme national de suivi

Les opposants trouvent à redire sur les engagements pris par le gouvernement à Nairobi au terme du processus de paix amorcé à Kampala via la facilitation ougandaise. Les textes ainsi signés, disent-ils, font la part belle au M23 qui pourra obtenir

sans coup férir ce qu'il a recherché par les armes, à savoir la matérialisation du projet de balkanisation du pays. Au sujet de l'amnistie à accorder aux éléments du M23, elle se négocie, selon l'opposition, « sans aucune évocation pour les victimes des



Raymond Tshibanda N'tungamulongo

affaires de la guerre d'une quelconque possibilité de porter plainte et d'obtenir réparation pour les dommages subis de leur part ».

La majorité présidentielle confirme, pour sa part, la justesse des textes signés qui ont l'avantage d'avoir

scellé définitivement le sort du M23 tout en précisant que l'amnistie ne sera pas générale et que les responsables du M23 présumés criminels de guerre réfugiés en Ouganda et au Rwanda n'en seront pas éligibles.

Page 17

FINANCEMENT DU PROJET INGA III

Washington pose des préalables

« Avant d'envisager quelque soutien que ce soit, le gouvernement congolais doit au préalable exécuter un certain nombre de réformes politiques qui vont permettre aux partenaires privés de trouver une solution aux problèmes financiers pour l'édification de ce barrage », a affirmé Rajiv Shah, le patron de l'Usaid au détour d'une récente visite sur le site d'Inga en compagnie d'une délégation des partenaires économiques de la RDC.

Pour sa part, le chef du gouvernement Matata Ponyo est d'avis que les États-Unis d'Amérique via l'Usaid vont mettre la main à la poche et s'engager dans la mise en œuvre de ce vaste projet dont le coût est évalué à 12 milliards de dollars. « Maintenant que nous avons la preuve d'une gouvernance forte en RDC, nous avons l'assurance de rassembler les fonds nécessaires pour concrétiser ce grand projet », a-t-il déclaré.

Page 19

RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ

Plusieurs cabines de décharge mises en service à Kinshasa

C'est une véritable lutte que le ministre des Ressources hydrauliques et électricité, Bruno Kalala Kapandji, mène contre le délestage essentiellement dû à la saturation de la première ligne dont la puissance 220 kva s'est avérée insuffisante au regard de l'expansion de la ville. La construction et la mise en service de la nouvelle ligne Inga-Kinshasa offrira ainsi au pays 400 kva supplémentaires qui serviront

aussi à réduire les poches noires de la capitale et, par ricochet, à concrétiser la vision du président de la République de la révolution de la modernité traduit en programme par le gouvernement.

Ce programme prévoit l'installation de 35 cabines de décharge disséminées dans treize communes de Kinshasa dont vingt ont déjà été installées et mises en service.

Page 18



Le ministre Bruno Kapandji

NORMES POUR L'AFRIQUE

Kinshasa abrite le deuxième forum international en février 2014

Pour cette seconde édition qui se tiendra du 20 au 21 février 2014 dans la capitale congolaise, les participants poursuivront la mise en œuvre dans l'espace francophone d'Afrique des projets, actions et programmes arrêtés en octobre 2012, lors du sommet des chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie à Kinshasa. Ce forum avait, on s'en souvient, suggéré la prise en compte de la normalisation, la métrologie et la qualité dans les politiques africaines des pays membres. Un des objectifs poursuivis est d'accélérer la mobilisation des entreprises, des administrations, laboratoires, organismes techniques et consommateurs pour intégrer la normalisation au sens large dans leurs stratégies de développement industriel, commercial et social et de compétitivité à l'international.

Page 17

PHÉNOMÈNE « ENFANTS DITS DE LA RUE »

Sensibilisation du SFCG par les médias

L'option levée par l'ONG Search For Commun Ground (SFCG)/Centre Lokole vise à éradiquer le phénomène à travers une forte sensibilisation médiatique. Lors du lancement officiel du programme de communication du projet « Enfants dits de la

rue », cette ONG a dévoilé six activités communicationnelles prévues pour soutenir son action. De la formation des journalistes pour la production des émissions radiophoniques, aux tables rondes en passant par des interviews témoi-

gnages avec les enfants et de tranches d'animation interactives, SFCG entend capitaliser toutes ces activités avec pour objectifs la protection de l'enfant et la lutte contre sa discrimination.

L'ONG compte également former

des professionnels des médias pour la présentation d'une série d'éditions du journal de l'enfant par les enfants et en faveur de l'enfant à diffuser dans les différents médias partenaires.

Page 19

ÉDITORIAL

Conforter

Lentement mais sûrement l'heure approche où nous devons, individuellement et collectivement, dresser le bilan de l'année qui s'achève. S'il revient à chacun d'entre nous, dans le secret de son cœur, de reconnaître ce qu'il a fait de bien ou de mal au cours de ces douze mois, il revient à la communauté nationale de constater sans faux semblants les avancées et les reculs de la société. Cette année plus que toute autre, un tel exercice s'avère indispensable, et nous sommes nombreux à espérer qu'il sera fait de façon claire par les plus hautes autorités de l'État. Pourquoi ?

Parce que le Congo, notre pays, se trouve engagé dans un processus qui, s'il est conduit jusqu'à son terme, fera de lui l'une des nations phares de l'Afrique, mais qui, s'il s'interrompt prématurément, rendra inutiles les sacrifices consentis depuis quinze ans afin de conjurer le mauvais sort. Pour dire les choses de façon claire, les événements tragiques qui ont marqué l'année 2012 – l'explosion de M'Pila – et la fin de cette année 2013 – la révolte d'un petit groupe d'hommes armés à Brazzaville – ont montré que la reconstruction de notre pays était loin d'être achevée. Dans les faits, chacun à sa place peut le constater : elle a indiscutablement progressé, mais dans les esprits elle n'a pas encore produit tous les effets attendus.

C'est pourquoi, avant même que sonnent les douze coups de minuit de la nouvelle année, nous devons nous convaincre que la tâche primordiale pour les mois, les années à venir, est de conforter l'État de droit qui nous a conduits au point où nous sommes. L'État de droit, clé de voûte de la société que nous voulons bâtir pour nous-mêmes et pour nos enfants, mais qui ne peut être fondé que sur la stabilité des institutions, l'affirmation de la démocratie, le renforcement de la sécurité publique.

Plus que jamais, alors que l'économie congolaise se développe à un rythme soutenu et que les conditions de vie s'améliorent, la priorité de l'action gouvernementale doit être donnée aux initiatives qui garantiront la paix intérieure demain plus encore qu'aujourd'hui. Il y va de notre sort.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Un député exige un éclairage sur l'Affaire Ntsourou

Au cours de la séance plénière tenue le 18 décembre à Brazzaville, le député du Parti congolais du travail (PCT), Jean Jaurès Ondelé, a sollicité la tenue d'une séance de questions orales avec débat consacrée à l'affaire Ntsourou, afin d'édifier l'opinion sur ce qui s'est réellement passé le jour de son arrestation.



Les députés en session à l'Assemblée nationale

À cette occasion, d'autres ont proposé que l'Assemblée nationale étudie une manière pour interpellier les ministres de l'Intérieur, de la Défense nationale et de la Communication, pour faire la lumière sur certains sujets débattus à travers plusieurs médias étrangers et qui discréditent l'honneur du chef de l'État. Ces conditions préalables ont été posées lors de la plénière de l'Assemblée nationale qui a eu à examiner et adopter cinq affaires parmi lesquelles, celle portant appellation du Fonds national d'investissement en Fonds congolais d'investissement (FCI) à l'image du Fonds koweïtien d'investissement, projet initié par le chef de l'État, conformément aux articles 111 et 118 de la Constitution visant la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial.

L'objectif principal sera d'investir une partie des excédents budgétaires dans des actifs

étrangers en vue de la diversification de la richesse nationale. D'après les députés, c'est un moyen d'assurer le transfert d'une partie de la richesse actuelle aux générations futures.

Que fait-on des excédents budgétaires ?

À propos, l'Assemblée nationale, examinant le sixième point inscrit à son ordre du jour relatif à l'examen du rapport de la commission Économie et Finances sur le projet de loi de règlement du budget de l'État 2012, un député du groupe parlementaire de l'UPADS a menacé de ne pas voter cette loi du fait que les populations ne trouvent pas leur compte dans ces excédents. « Les populations meurent de faim, elles n'ont ni eau ni électricité, les classes n'ont pas de tables-bancs, les hôpitaux n'ont pas de lits alors que le pays dégage des excédents », a-t-il déclaré.

En réponse à ces propos, le mi-

nistre Gilbert Ondongo a signifié que le gouvernement en était conscient et que des efforts importants sont en train d'être consentis pour corriger les faiblesses. En matière d'électricité par exemple, le ministre a fait savoir que la production actuelle est de 800 mégawatts alors que la demande nationale n'est que de 300 mégawatts. C'est un problème d'insuffisance managériale certainement, a-t-il fait remarquer.

Parmi les projets de loi adoptés par la chambre basse du Parlement, citons celui portant création de la Caisse des dépôts et des consignations, celui de la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Fonds national de développement économique et social et celui autorisant la ratification de la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse

Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama

Assistante : Leslie Kanga

Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout

Secrétaire des rédactions adjoint :

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounou

Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)

Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba

(chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia,

Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service),

Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service),

Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya,

Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat :

Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo

Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa

Société : Lucien Dianzenza

Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole

Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe -

Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpara

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)

Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable coordination et communication :

Rose-Marie Bouboutou

Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Adhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet,

Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi,

Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émile Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian

Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers

(Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel

Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma

Assistante : Laura Ikambi

23, rue Vaneau - 75007 Paris - France

Tél. : (+33) 1 40 62 72 80

www.lagaleriescongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,

République du Congo

Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)

38 rue Vaneau 75007 Paris

Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

FINANCES

Une Caisse des dépôts et des consignations en création

Cet établissement de financement des entreprises, doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, mettra à la disposition des investisseurs, des prêts à long terme pour financer leurs investissements d'intérêt général.

Le projet de loi portant création de cet établissement public à caractère industriel et commercial, a été adopté à l'unanimité au Sénat, au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 19 décembre à Brazzaville. Dans le cadre de la politique d'industrialisation et de modernisation du Congo, le président du Sénat, André Obami Itou, a demandé au ministre des Finances, du Budget, du Portefeuille public et de l'Intégration, Gilbert Ondongo, qu'un travail de sensibilisation soit mené auprès des investisseurs afin de mettre à leur disposition les informations nécessaires concernant cette nouvelle structure de financement.

La Caisse des dépôts et des consignations a pour mission principale de garantir : la sécurité et la liquidité de l'épargne réglementée par le réseau bancaire et financier ; la transformation de cette épargne en prêts à long terme et la mobilisation des ressources afin de booster l'économie nationale. « Nous constatons que notre économie n'est pas suffisamment financée en dépit de la surliquidité effec-



Une vue des sénateurs

tive des banques. C'est pourquoi il est du devoir des pouvoirs publics de répondre aux questions fondamentales qui se posent à notre société », a indiqué Gilbert Ondongo.

En effet, cet établissement s'est assigné huit objectifs à savoir : la réception et la sécurisation de l'ensemble des dépôts et des consignations ; la mobilisation de l'épargne en vue de son affectation aux activités de dévelop-

pement ; la promotion des activités économiques et sociales au niveau national ; la promotion des logements sociaux ; l'aménagement du territoire national ; l'octroi des prêts aux collectivités locales et aux entreprises ; le financement du développement local ; et le placement des fonds reçus. Pour y parvenir, la Caisse des dépôts et des consignations

disposera des capitaux propres, des produits résultant de ses activités, des dépôts de toute nature et toutes autres ressources qui lui seront confiées par voie législative, réglementaire ou par tout organisme public.

Outre cette affaire, trois autres affaires ont été examinées par la commission Économie et Finances du Sénat, puis adoptées à l'unanimité en plénière. Il s'agit

du projet de loi portant loi de règlement définitif du budget de l'État, exercice 2012 ; du projet de loi portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Fonds congolais d'investissement ; et du projet de loi portant création du Fonds national de développement économique et social.

Josiane Mambou Loukoula

ORGANISATION DES FEMMES CONGOLAISES

Jeanne Dambendzet sollicite des moyens

La secrétaire exécutive nationale de l'Organisation des femmes du Congo (OFC), Jeanne Dambendzet, a plaidé pour que le secrétariat permanent du Parti congolais du travail (PCT), auquel l'OFC est affiliée, octroie des moyens financiers et divers à sa structure pour réaliser de sa feuille de route.

Cette demande a été formulée le 18 décembre, à Brazzaville, à l'ouverture de la session inaugurale du conseil central de l'OFC. Jeanne Dambendzet a invité le secrétaire général du PCT, Pierre

Ngolo, à mettre en pratique le triptyque suivant : un homme, une mission et des moyens.

La session inaugurale qui s'est ouverte mercredi avait pour objectif de lancer officiellement le démarrage des activités de cette organisation féminine, créée le 10 août dernier à Brazzaville, à l'issue du congrès constitutif ayant marqué sa naissance. Jeanne Dambendzet a invité les femmes congolaises à faire preuve de dynamisme et de responsabilité afin de permettre à l'OFC d'atteindre les objectifs fixés à la fin du sixième congrès extraordinaire du PCT et du congrès constitutif de l'OFC.

Après une minute de silence en mémoire de l'ancien président Nelson Mandela, elle a appelé toutes les femmes congolaises à interioriser les vertus qu'incarnait cet homme au destin exceptionnel, à savoir la tolérance, le pardon, le patriotisme, le sens de l'écoute et la sagesse.

De son côté, le secrétaire général du PCT, Pierre Ngolo, qui a patronné la cérémonie d'ouverture de

cette session, a invité les femmes à prendre leurs responsabilités et à respecter l'esprit dans lequel l'OFC a été créée en remplacement de l'Union révolutionnaire des femmes du Congo. Il les a exhortées à garder en mémoire leur devise — « Seule la lutte libère » — qui, selon lui, est un slogan incitatif et révélateur à plus d'un titre. L'OFC, a dit Pierre Ngolo, est l'instrument de lutte politique des femmes congolaises, à travers lequel elles contribueront au développement du pays et à leur émancipation.

Pierre Ngolo a salué la mobilisation des membres du conseil central de l'OFC pour cette session inaugurale qui marque le démarrage effectif de ses activités à la veille des élections locales pour lesquelles la mobilisation des militants, membres et cadres du parti est sollicitée à tous égards. À l'issue de cette session inaugurale, les membres du conseil national de l'OFC doteront leur organisation des textes fondamentaux et d'une feuille de route à exécuter point par point en vue d'implanter le mouvement sur l'ensemble du territoire national.

Roger Ngombé

FISCALITÉ

40 entreprises déclarées meilleurs contribuables en 2013

La Direction générale des impôts et des domaines a remercié, le 18 décembre à Brazzaville, 40 entreprises jugées meilleures contribuables en fonction du montant total d'impôts payés en 2013 sur le chiffre d'affaires réalisé en 2012.

Le département fiscal de Pointe-Noire a été placé en première position avec plus de 263 milliards FCFA comme recettes, sur une prévision de plus de 239 milliards FCFA pour un total de 14 structures d'assiette. Il est suivi par celui de Brazzaville qui compte 19 structures d'assiette pour un ensemble de plus de 220 milliards FCFA de recettes alors que la prévision était de plus de 206 milliards FCFA. Les autorités fiscales avaient décidé de mettre en place une stratégie managériale, basée sur l'émulation fiscale, pour que la gouvernance fiscale soit véritablement instituée. « Sans contribuables, pas d'administration fiscale, sans administration fiscale, pas d'impôt ; sans impôt pas d'État, et sans État, pas de règles du jeu et sans règles c'est l'anarchie », a déclaré le directeur général, Antoine Ngakosso. Au total huit structures d'assiette ont fait la quasi-totalité des recettes fiscales : l'UGE de Brazzaville, de Pointe-Noire, la division de la fiscalité pétrolière, la division CD de Brazzaville centre, de Pointe-Noire centre, l'EDT de la Plaine, de Baongo, et de Pointe-Noire centre. « L'année 2013 a été celle de la pédagogie fiscale, gage de la responsabilisation à la fois des contribuables et de l'administration fiscale », a interprété Antoine Ngakosso, ajoutant : « L'émulation fiscale est le corollaire de la gestion axée sur les résultats. »

Selon la direction générale des impôts et des domaines, pour 2014, les prévisions des recettes fiscales passeront de 560,5 milliards à 650 milliards de FCFA, soit une augmentation de 89,5 milliards de FCFA. Sur un produit intérieur brut hors pétrole estimé à 2912,2 milliards de FCFA, le taux de prélèvement se situera autour de 23,5%.

Nancy France Loutoumba



Jeanne Dambendzet

Brazzaville, le 10 décembre 2013

N°/Réf:..... BCH/DG/DAM/SMG-13

Objet : AVIS D'APPEL D'OFFRES N°03/2013

La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH), dans le cadre de son programme d'investissement 2013 – 2014 a l'intention d'implanter une agence bancaire à **Ouessou** dans le département de la Sangha. De ce fait, elle lance le présent appel d'offre relatif aux **Travaux de construction d'un bâtiment R+1**.

La Banque Congolaise de l'Habitat sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Installation de chantier ;
- Terrassements et travaux préparatoires;
- Gros œuvre ;
- Etanchéité ;
- Menuiserie bois et vitrerie ;
- Métallerie ;
- Miroiterie ;
- Revêtements sol et Murs;
- Peinture ;
- Plomberie sanitaire;
- Électricité courant fort/courant faible ;
- Climatisation - ventilation;
- Sécurité incendie ;
- Voirie et réseaux divers.

La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Direction de la Banque Congolaise de l'Habitat, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, BP 987 – République du Congo, Tél. : (+242) 22.281.25.88**

Fax : (+242) 22.281.33.56 – Email : bch@bch.cg / Site web : www.bch.cg et consulter le dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous mentionnée du **lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures 30 minutes**.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent, entre autres, la régularité de la situation du candidat soumissionnaires par rapport à l'administration fiscale.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse ci-dessous mentionnée contre un paiement en espèces non remboursable de **Deux cent mille (200.000) FCFA**.

Les offres devront être adressées à l'attention du **Directeur Général de la Banque Congolaise de l'Habitat et déposées au bureau d'ordre central (porte 105), 1^{er} étage, siège social de la Banque Congolaise de l'Habitat au plus tard le 15 janvier 2013 à 12 heures piles, heure locale**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres financières seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents, cinq jours après la date limite de dépôt des soumissions à **10 heures piles, heure locale, dans la salle de réunion du siège de la Direction Générale de la Banque Congolaise de l'Habitat, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, République du Congo**.

Les offres doivent comprendre une garantie d'offre de **3% du montant de l'offre financière hors taxes proposée**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Direction Générale de la Banque Congolaise de l'Habitat, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, BP 987 – République du Congo,

Tél. : (+242) 22.281.25.88

Fax : (+242) 22.281.33.56

Email : bch@bch.cg / Site web : www.bch.cg

Le Directeur Général

Fadhel GUIZANI

Idées-forces, sujets en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

□ « On s'en prend à l'Afrique parce qu'elle est faible. »

Denis Sassou N'Guesso, président du Congo, interview dans Paris Match du 17 décembre 2013.

□ « Nous constatons que notre économie n'est pas suffisamment financée en dépit de la surliquidité effective des banques. C'est pourquoi il est du devoir des pouvoirs publics de répondre aux questions fondamentales qui se posent à notre société »

Gilbert Ondongo, ministre congolais des Finances, le 19 décembre 2013 face aux sénateurs

□ « L'Afrique ne peut prétendre à un développement économique et social pour les 50 ans à venir sans mettre les transports maritimes en avant »

Koji Sekimizu, secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), Londres, en marge de la 28^e session de l'assemblée générale.

□ « Actuellement au Congo, nous avons une multitude de rails qui sont petits (30kg au mètre)... nous devons changer l'armement de cette voie et installer des rails plus lourds (54kg au mètre), presque le double des rails existants. »

Jean-François Cotin, Directeur général du CFCO, le 19 décembre à Brazzaville lors de la signature d'accord avec les Chinois de CRCCI

□ « La session inaugurale n'est pas un champ de bataille, elle n'est pas non plus le théâtre des égoïsmes personnels, de la quête de visibilité au détriment de la raison, de l'explosion du moi ou de la lutte d'influence. »

Juste Bernardin Gavet, premier secrétaire de la FMC, le 18 décembre 2013 à Brazzaville à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session inaugurale de cette organisation de jeunesse du Pct.

□ « Des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont commis par les deux parties en conflit. »

Amnesty International, rapport récent sur la situation en Centrafrique.

□ « Sans contribuables, pas d'administration fiscale, sans administration fiscale, pas d'impôt ; sans impôt pas d'État, et sans État, pas de règles du jeu et sans règles c'est l'anarchie. »

Antoine Ngakosso, directeur général des impôts et des domaines, le 18 décembre 2013 à Brazzaville, lors de la cérémonie de remerciement des contribuables.

TRANSPORT FERROVIAIRE

La Chine prête à partager son expérience au Congo

China Railway Construction Corporation International (CRCCI) a conclu un partenariat de relation de travail avec le ministère des Transports pour la réhabilitation des voies ferrées du Chemin de fer Congo-Océan (CFCO).



Le directeur général des pays francophones en Afrique de CRCCI, Chang Xuehui, remet la maquette d'un train au ministre d'État Rodolphe Adada. crédit photo Adiac

Le directeur général des pays francophones en Afrique de CRCCI, Chang Xuehui, a signé le 19 décembre à Brazzaville, un mémorandum d'entente avec le ministre d'État Rodolphe Adada afin de formaliser le partenariat entre les deux parties pour la mise en œuvre du projet.

Cet accord vise à effectuer un état des lieux. CRCCI devra présenter des propositions techniques mais également des propositions de financement. Ainsi, la partie chinoise s'engage à réaliser les études de faisabilité technique et financière. Elle devrait aussi aider le Congo à la recherche du financement auprès des institutions bancaires de la Chine.

Le Congo qui tient à retrouver sa place dans le transport ferroviaire a voulu axer sa démarche sur la promotion, la modernisation et la rationalisation du transport ferroviaire, la sécurisation des usagers et des populations en général et la préservation de l'environnement.

CRCCI : près de 60% des marchés en Chine

La réhabilitation de la ligne de

chemin de fer Brazzaville/ Pointe-Noire et Mbinda/ Mont Belo sont les projets concernés et pour lesquels travailleront les Chinois. Le chemin de fer actuel étant trop vieux (1934), se pose alors la nécessité d'augmenter sa capacité de transport. D'où la présence de la société CRCCI, qui se dit prête à partager son expérience dans ce domaine. CRCCI est une grande entreprise d'État qui construit des chemins de fer en Chine ; près de 60% du chemin de fer chinois sont réalisés par cette société.

Selon le directeur du CFCO, Jean-François Cotin, la réhabilitation nécessite des investissements importants, en particulier au niveau de l'infrastructure et de la voie ferrée. « Il y a en fait deux phases importantes : une première qui est une réhabilitation de la voie, des infrastructures pour la remettre au niveau des standards acceptables pour permettre en particulier le démarrage des grands projets miniers, tels Exxaro à Mayoko, Congo Mining également sur l'ancienne ligne de la Comilog et le projet MPD qui transportera son minerai de

fer de Loudima jusqu'à Pointe-Noire », a expliqué le directeur du CFCO.

« Ensuite, en fonction des projets de développement de ces opérateurs miniers qui ont des besoins de transport qui ne font qu'augmenter, au départ de Pointe-Noire vers Brazzaville, il est nécessaire de changer de standard : c'est la seconde phase qui est une phase de modernisation du réseau, des rails lourds, une modernisation complète de la voie ferrée », a-t-il poursuivi.

« Le rail c'est ce qui permet de guider le convoi ferroviaire sur la voie. Actuellement au Congo, nous avons une multitude de rails qui sont petits (30kg au mètre) mais pour pouvoir transporter une telle quantité de minerai de fer en particulier, nous devons changer l'armement de cette voie et installer des rails plus lourds (54kg au mètre), presque le double des rails existants. C'est sur cette condition que la voie ferrée pourra se maintenir en bon état », a conclu Jean-François Cotin.

Nancy France Loutoumba

DÉPARTEMENT DES PLATEAUX

Vol au Trésor public de Djambala

Le Trésor public du chef-lieu du département a été victime d'un vol dans la nuit du samedi 7 décembre. Selon une source judiciaire, les cambrioleurs ont emporté avec eux plus de 15 millions de FCFA. Les voleurs sont passés par la porte principale avant d'accéder au bureau où se trouvait le coffre-fort. Les présumés coupables n'ont pas encore été identifiés. Une enquête préliminaire a été ouverte à la police judiciaire de la localité qui devra à terme transmettre le dossier au Tribunal de grande instance de Djambala. Une source policière jointe au téléphone explique que c'est la troisième fois qu'un vol est commis au Trésor public de Djambala en l'espace de trois ans. À chaque fois, les faits se sont produits au mois de décembre.

Tiras Andang

ÎLE MBAMOU

Le marché de Kitengué satisfait le Pdarp

Construit par le Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP), l'ouvrage, déjà réceptionné et fonctionnel, a été une fois de plus visité, le 19 décembre, par une délégation des membres du comité de pilotage de ce projet, qui du reste, ont tous apprécié la qualité de l'ouvrage.

Conduite par le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture et de l'élevage, Jean Fulgence Mouangou, la délégation des membres du comité de pilotage venus de tous les départements du Congo, à l'occasion de la réunion du comité de pilotage prévue le 20 décembre, ont pris le soin de visiter les travaux du marché de Kitengué, un îlot du district de l'île Mbamou.

Il s'agit en effet, d'un hangar construit en matériaux durables, d'une surface totale de 180 m² couvert, abritant huit étalages de 40 places, avec un dépôt de 19.20 m² et un magasin d'une même capacité, pour un coût total des travaux évalué à 73.562.705 FCFA. La charpente-couverture de ce hangar moderne repose sur une structure en béton armé, constituée des poutres et des poteaux ainsi que des murs maçonnés tous bien peints. Les fondations du type superficiel dudit marché comprennent des semelles isolées raidies par les longrines et un dallage couvert d'une chape rapportée. Sur le site, il est construit aussi un bloc sanitaire de deux portes et un forage d'eau potable situé à environ cent cinquante mètres du siège du marché. « Nous sommes satisfaits du travail effectué car les quarante étals prévus ont été bien construits, assortis d'un dépôt de stockage et d'un bureau du comité du marché, plus un point d'eau et un bloc de latrines de deux portes également bien fait », a renchéri le coordonnateur du PDARP, Isidore Ondoki.

Ce marché communautaire permet désormais aux populations de cet îlot, en majorité agriculteurs et pêcheurs, de vendre leurs produits agricoles et halieutiques dans les meilleures conditions. Saisissant de l'occasion, le directeur de cabinet du ministre de l'agriculture et de l'élevage, Jean Fulgence Mouangou a exhorté les populations, principaux bénéficiaires à bien gérer cette infrastructure.

Firmin Oyé

ÉDUCATION

Quelle politique au Congo d'ici à l'an 2025 ?

C'est la question à laquelle doit répondre la deuxième session ordinaire du conseil national de l'enseignement supérieur ouvert le 18 décembre par le ministre de tutelle, Georges Moyen, à la bibliothèque Universitaire.

Les échanges porteront sur la qualité de la formation, les futures expertises à produire afin que l'université contribue de manière déterminante à combler les besoins importants et pressants en ressources humaines.

1971 : point de départ de l'université

Au Congo, l'enseignement supérieur n'existait pas avant l'indépendance bien que le pays disposait d'un système éducatif comprenant l'enseignement primaire et secondaire de qualité. C'est entre 1958 et 1960 que l'enseignement supérieur a pris forme avec la création de la Fondation de l'enseignement supérieur en Afrique central (Fesac). Celle-ci regroupait quatre États à savoir le Congo, le Gabon, la Centrafrique et le Tchad. Suite à l'éclatement de la Fesac en 1971, l'enseignement supérieur congolais prend naissance avec l'Université de Braz-

zaville qui deviendra l'Université Marien-Ngouabi en 1977. « De cette analyse historique du contexte, découle une interprétation à la communauté universitaire congolaise, aux parties prenantes au développement et aux partenaires du projet de l'université congolaise ici présentes, qui s'articule autour de la problématique où est l'enseignement supérieur au Congo à l'heure actuelle ? Et le LMD, est-il une réforme suffisante pour le développement de l'enseignement supérieur au Congo ? ».

Le représentant de l'Unesco au Congo, Abdourahamane Diallo, a rappelé les priorités du programme national de développement (PND) de la période allant de 2012 à 2016. Ces priorités consistent à former les cadres de haut niveau, à accroître la qualité de l'enseignement et les capacités d'offre de l'enseignement supérieur et à adapter les modules de formation aux évolutions du marché et aux exigences des développements sectoriels devant soutenir la croissance économique. L'émergence du pays est à ce prix.

Lydie Gisèle Oko

GRANDE OFFRE DE FIN D'ANNEE

LES CHAINES

CANAL+

CANALSAT

LE DECODEUR A
25 000 FCFA*

AU LIEU DE 30 000 FCFA

PARABOLE OFFERTE

C'EST SEULEMENT
JUSQU'AU
24 DECEMBRE,
APRES C'EST FINI.



www.canalplus-afrique.com

*Offre valable au Congo du 19/12/2013 au 24/12/2013, pour tout nouvel abonné ou à l'occasion des formules sémiotiques - ACCÈS 1 - LES CHAINES CANAL+, EVASION 1 - LES CHAINES CANAL+ ou TOUT CANAL. Et à l'achat d'un kit matériel comprenant un décodeur numérique LA BOX CANAL+ et une parabole. Hors frais d'installation et accessoires. Prix TTC maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

JUSTICE

Quel sort attend le colonel Marcel Ntsourou ?

L'arrestation, le 16 décembre, du colonel Marcel Ntsourou, à l'issue d'une épreuve de force engagée par l'armée et ses partisans à son domicile du grand quartier général des Forces armées congolaises, à Brazzaville, laisse la porte ouverte à plusieurs procédures le concernant.

La toute première, dont on pourrait avoir la suite dans les heures ou les jours qui viennent, sera sans doute sa présentation devant le juge, après la garde-à-vue passée à la direction générale de la surveillance du territoire. Dans une déclaration datant du jour des événements, la police notait précisément un cas de flagrante résistance opposée par les hommes de l'ancien secrétaire général adjoint du Conseil national de sécurité aux forces régulières requises par le Procureur de la République, aux fins d'une perquisition chez lui. S'en était suivi, comme on avait pu le constater, de longues heures d'échanges de tirs, qui se sont soldés par des pertes en vies humaines des deux côtés. À ce jour, le bilan exact de ces affrontements n'est

pas connu, l'armée ayant pour sa part déploré deux tués. Des sources non officielles ont en revanche fait état d'une vingtaine de personnes qui auraient trouvé la mort dans le camp de l'officier.

Ce que pourraient être les chefs d'accusation

Dans cette procédure donc, le colonel Marcel Ntsourou pourrait être interrogé sur le statut des éléments armés qui ont tenu tête à la force publique à son domicile. Étaient-ce essentiellement des militaires affectés à sa garde ? Ces derniers ont-ils été rejoints par d'autres militaires, policiers ou gendarmes en rupture de ban avec leurs unités respectives ? Quelques informations non authentifiées ont, en effet, laissé entendre qu'un certain nombre d'éléments de la force publique dont les salaires avaient été suspendus pour désertion de leurs postes de travail, auraient rallié ce dernier.

Toujours à propos des proches du colonel Ntsourou vus au combat le 16 décembre, il y aurait des civils parmi eux. Ici la question pourrait être de savoir s'il s'agissait de parents venus spontanément

assister le leur « traqué par le pouvoir » comme lui-même le disait, ou alors des individus régulièrement entretenus par le mis en cause, dans une entreprise de désobéissance ou de résistance prévue sur un long terme. Si tel est le cas, était-ce dans le but de nuire à la sûreté intérieure de l'État ou seulement un comportement dicté par la peur et le désarroi ? Dans le cas d'une intention supposée de déstabilisation des institutions publiques, il importerait à ceux qui mèneront l'enquête, d'en réunir des preuves irréfutables, d'en établir d'éventuelles complicités. Certaines personnes qui se battaient aux côtés du colonel Ntsourou ont sans doute été arrêtées à l'issue de l'opération du 16 décembre. Elles pourront se mettre à parler dans le cadre de cette procédure.

Mais il se pourrait de toutes les manières que l'on se trouve en présence d'un homme solitaire, en difficulté et en désespoir de cause, qui a tenté de se faire justice. Les chefs d'accusation pourraient abandonner la qualification, plus grave, du complot contre l'État pour celles non

moins délicates, là aussi, d'entretien de milices et de détention illégale d'armes de guerre. Sa position d'officier supérieur de l'armée agira bien évidemment contre lui. Depuis sa condamnation à 5 ans de travaux forcés avec sursis dans l'affaire des explosions du 4 mars 2012, dont il se dit étranger, le colonel Marcel Ntsourou avait entrepris de dénoncer dans la presse, à intervalles réguliers, des tentatives d'atteintes présumées à son intégrité physique. Pourrait-il, peut-être, lors de son audition ou d'un procès éventuel, étayer ses appréhensions et donc éclairer l'opinion et la justice avec l'aide de ses avocats.

Que dit la Cour suprême au sujet du procès du 4 mars ?

À propos de procès, on peut évoquer celui sur l'affaire du 4 mars, qui n'a pas encore connu son épilogue du fait de l'appel interjeté par le ministère public suite au verdict du 9 septembre dernier. C'est ici qu'intervient l'hypothèse d'une seconde procédure. Étant l'un des principaux accusés, sinon le principal, Marcel Ntsourou tout comme ses co-accusés

est, on pourrait dire, suspendu à l'arrêt de la Cour suprême sur cette affaire. Si la Cour estime que l'affaire, telle que traitée en première instance a été régulière, les peines prononcées seront maintenues. Si, au contraire, la Cour établit la non-régularité du déroulé du jugement de cette affaire, elle sera relancée. Les événements du 16 décembre sont-ils partie liée avec le 4 mars ? Directement non, même si le fait que la même personne se trouve au cœur des deux affaires en conclut un certain lien de cause à effet. C'est bien parce qu'il est sorti du procès du 4 mars moralement défiguré que le colonel Marcel Ntsourou s'est engagé sur une voie jugée sans issue, y compris par certains de ses proches. Aujourd'hui, que la justice privilégie la récente affaire ou la précédente, encore pendante, ou les deux à la fois, l'ancien secrétaire général adjoint du Conseil national de sécurité fait face à des procédures judiciaires qui peuvent s'avérer longues, lui coûter sa liberté, si ce n'est déjà le cas, et sait-on jamais, sa carrière.

La Rédaction

AFFAIRE NTSOUROU

Bienvenu Okiemy : « L'avenir juridique du prévenu est compliqué »

Invité de Christophe Boisbouvier de Radio France internationale (RFI), le 19 décembre 2013, le ministre congolais de la Communication, Bienvenu Okiemy, a évoqué l'arrestation du colonel Marcel Ntsourou qui est depuis lundi en garde à vue dans les locaux de la direction générale de la Surveillance du territoire. Extraits de l'interview.

RFI : Quelle est la situation de Marcel Ntsourou ?

Bienvenu Okiemy : Il se porte bien. Ses droits sont garantis et ses conseils sont là pour l'aider. Le procureur de la République l'a présenté hier (mercredi) à la presse nationale et internationale. Il est détenu dans de bonnes conditions.

RFI : Que répondez-vous à ceux qui pensent qu'on veut l'éliminer physiquement ?

B.O. : Il n'est pas question de l'éliminer physiquement. Il est important de restituer les faits ayant conduit à cette affaire. Dans la journée du 15 décembre, une patrouille de police a été attaquée par des bandits armés au quartier Plateau des 15 ans, à Brazzaville. L'enquête ouverte a conduit à établir l'existence de véhicules ayant participé à l'attaque au domicile du colonel Marcel Ntsourou. Le procureur de la République, saisi, a délivré une réquisition aux fins de perquisition au domicile du commanditaire. Les officiers de police judiciaire commis à cette

mission n'ont pu y accéder, mais ont plutôt essuyé des coups de feu nourris à l'arme légère et à l'arme lourde de la part d'éléments armés présents sur les lieux. Si on avait l'ambition de le tuer, on l'aurait tué le lundi.

RFI : Vous avez également utilisé les armes lourdes ?

B.O. : Nous avons utilisé les moyens nécessaires pour faire face aux engins lourds utilisés par le colonel Marcel Ntsourou et les miliciens qui sont autour de lui.

RFI : De sources hospitalières, on parle de vingt-deux morts. Le confirmez-vous ?

B.O. : Il y a eu des victimes. Pour ce qui est du nombre, il me paraît judicieux d'attendre quelques jours pour avoir le nombre exact. Je vous le donnerai moi-même.

RFI : Quel est l'avenir juridique du colonel Marcel Ntsourou ?

B.O. : Les faits qui lui sont reprochés sont graves conformément au Code pénal congolais. Il entretient une milice et détient illégalement des armes de guerre. Son avenir juridique me paraît quelque peu compliqué.

RFI : Donc il va être inculpé ?

B.O. : J'imagine. Aux preuves des faits qui lui sont reprochés, il ne peut en être autrement.

RFI : Est-ce le fait qu'il avait critiqué sévèrement le pouvoir après sa sortie de prison pour l'affaire du 4 mars

qui serait la raison de son arrestation ?

B.O. : Ce qui se passe actuellement n'a pas de lien avec le procès du 4 mars qui s'est déroulé en toute indépendance. Et le juge congolais avait rendu la justice librement.

RFI : Après sa libération, le colonel Ntsourou avait affirmé qu'il était prêt à témoigner devant le juge français sur l'affaire des disparus du Beach. Est-ce cela qui a conduit à son arrestation ?

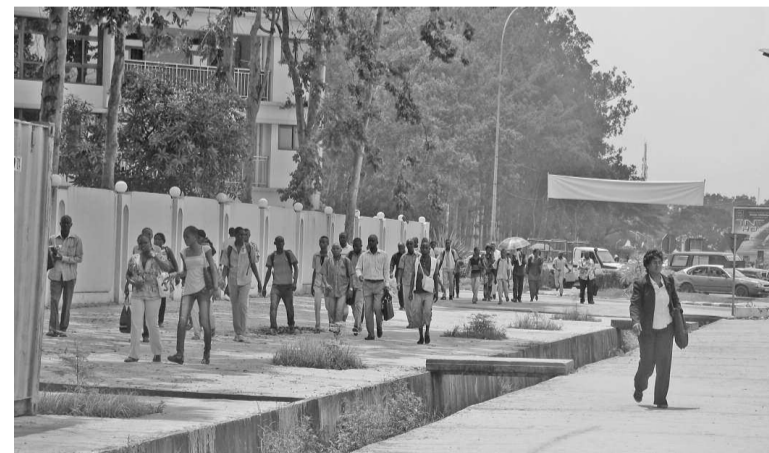
B.O. : De qui se moque-t-on ? Dans le procès des disparus du Beach, le colonel Ntsourou avait été entendu par le juge congolais. À aucun moment, il avait dit qu'il connaissait quelque chose dans ce dossier. Et subitement, voici un monsieur qui sort du bois pour déclarer qu'il est prêt à témoigner devant le juge français. C'est une insulte aux victimes. Il n'y a aucun lien entre son arrestation et cette affaire dite des disparus du Beach de Brazzaville.

RFI : Pendant la guerre civile du 5 juin 1997, le colonel Marcel Ntsourou avait été un acteur de la victoire des Cobras de Denis Sassou N'Guesso. En l'attaquant, ne craignez-vous pas de créer la division au sein de votre propre camp ?

B.O. : Il n'y aura pas de rupture. Il s'agit d'un problème de justice pour lequel la force de la loi est au-dessus de toutes les considérations.

Scènes de panique à Brazzaville après une fausse alerte

Une information faisant état de la destruction d'explosifs au domicile du colonel Marcel Ntsourou a circulé, le jeudi 19 décembre, dans le centre-ville, semant la panique au sein des populations de Brazzaville.



Une rue de Brazzaville jeudi vers 11 heures

Il était midi environ, lorsqu'une information a circulé sur la destruction d'explosifs au domicile du colonel Tsourou et de son transfert au parquet pour être entendu par le procureur de la République. Prises de panique, certaines personnes terrifiées ont déserté leur lieu de travail pour regagner vite leur domicile. Après quelques vérifications, il s'est avéré qu'il n'y avait rien à signaler.

Qualifiée de véritable intoxication par certains et de malveillance par d'autres, cette fausse alerte a mis les Brazzavillois en

émoi et a semé le trouble dans plusieurs établissements scolaires, marchés et administrations publiques et privées. Les Brazzavillois sont encore sous le choc provoqué par les événements du 16 décembre

lorsque les Forces armées congolaises ont lancé l'assaut contre le domicile du colonel Ntsourou, ancien secrétaire général adjoint du Conseil national de sécurité. En effet, depuis l'arrestation du colonel Marcel Ntsourou, le 16 décembre, Brazzaville vit dans un climat permanent de peur et de psychose totale dû à la désinformation. Les autorités du pays devaient évaluer la situation et faire en sorte que l'information soit bien disséminée afin de bien éclairer le public et d'empêcher toute panique.

Yvette Reine Nzaba

SÉCURITÉ MARITIME

Le Congo veut rallier les autres pays africains

À Londres où il a participé à la 28^e session de l'Assemblée générale de l'Organisation maritime internationale (OMI), le ministre délégué chargé de la Marine marchande, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, a pris la parole pour faire entendre la voix du Congo et de l'Afrique sur les questions liées à la recherche de l'amélioration continue de la sécurité et de la sûreté dans les activités maritimes et sur la piraterie maritime.

Cet appel a été lancé pour que les pays africains adhèrent au Programme facultatif d'audit des administrations maritimes et à la ratification des Conventions maritimes internationales. Intervenant à la tribune lors de cette session, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou a

sollicité le soutien des États membres de l'OMI dans le suivi de la Stratégie Africaine Intégrée pour les Mers et les Océans à l'horizon 2050 de l'Union africaine, dont la République du Congo assure le plaidoyer depuis mai 2013 et qui devrait être adoptée en janvier 2014 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

C'est autour de ces questions que le ministre congolais a été reçu en audience, en marge de la 28^e session de l'assemblée générale, par le secrétaire général de l'OMI, Koji Sekimizu. Au cours de leur entretien, le ministre congolais a mis en exergue le rôle que doit jouer la Stratégie AIM 2050 dans le développement économique et social de l'Afrique dans les cinquante an-

nées à venir. La République du Congo qui a opté d'accompagner l'Union africaine dans ce projet, a également sollicité à ce titre l'assistance de l'OMI.

Parlant de la Stratégie Africaine Intégrée pour les Mers et les Océans à l'horizon 2050, le secrétaire général de l'OMI a soutenu que « l'Afrique ne peut prétendre à un développement économique et social pour les 50 ans à venir sans mettre les transports maritimes en avant ». Dans sa vision, il entend non seulement apporter l'assistance à la Commission de l'Union africaine pour la mise en œuvre de la Stratégie, mais également demander à chaque État membre d'élaborer sa stratégie nationale en intégrant les autres modes de transport. Pour ce faire, Koji Sekimizu a émis le

vœu de participer au prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement en janvier 2014 pour apporter son soutien à ce projet. Les deux personnalités ont également passé en revue la coopération entre l'OMI, la République du Congo, l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), et l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer (ARSTM) d'Abidjan et de l'Union africaine.

Par ailleurs, de son côté, tout en remerciant le secrétaire général de l'exécution des demandes formulées au titre du programme biennal 2011-2013, notamment en ce qui concerne la formation et l'acquisition des équipements et matériel de recherche et sauvetage, le ministre congolais a sollicité d'autres

séminaires de formation au titre de l'exercice 2014-2015 dont la facilitation du trafic maritime international et la formation des inspecteurs qualifiés au contrôle des navires par l'état du port des États membres du Mou d'Abuja, parce que la République du Congo adhère au Programme intégré de coopération technique (PICT). Eu égard aux excellentes relations qui lient le Congo à l'OMI, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou a notifié au secrétaire général la volonté des autorités congolaises de le recevoir en 2014. Invitation qu'il a accueillie avec satisfaction. Il a d'ailleurs promis de l'insérer dans son calendrier de visite des pays africains.

Guillaume Ondzé

CAMPUS NUMÉRIQUE FRANCOPHONE

80 formations mises en ligne

Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur au Congo, telle est l'ambition des gestionnaires du campus numérique francophone de Brazzaville. Le 19 décembre, Achille Benjamin, chargé de ce projet, a annoncé la mise en ligne de plus de 80 formations diverses durant l'année académique.

« Une dizaine de Congolais ont bénéficié de bourses. L'AUF négocie avec l'Université Marien-Ngouabi pour l'octroi de ces bourses », a expliqué le chargé de projet de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et du Campus numérique francophone (CNF) de Brazzaville.

À travers ce campus, les étudiants et salariés congolais bénéficieront d'enseignements à distance en vue d'obtenir des diplômes de niveau supérieur. Ils pourront également participer aux activités éducatives et culturelles de l'espace francophone. Selon l'AUF, les Campus numériques francophones sont des plates-formes technologiques d'appui au désenclavement des universités des pays francophones. Pour appuyer cette initiative, la ministre française déléguée des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, Yamina Benguigui, qui a récemment signé avec le Congo une lettre d'intention pour la formation de 100.000 enseignants et le CNF de Brazzaville, va accompagner ce projet.

Au moyen du CNF de Brazzaville, l'AUF vise à développer l'usage des nouvelles technologies dans les universités du Sud et à en faciliter l'accès aux étudiants, aux

enseignants, ainsi qu'aux chercheurs de ces régions. Les campus fournissent à ces derniers les outils nécessaires qui leur permettront d'intégrer l'Internet dans leurs habitudes de travail. En ouvrant des points d'accès dans les régions du Sud, l'Agence universitaire veut également privilégier et inciter ces établissements en leur permettant de s'approprier les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le réseau d'implantation des Campus numériques participe également au renforcement de la coopération multilatérale entre les universités. Les campus sont cogérés par l'AUF et l'université d'accueil au sein d'un conseil d'orientation.

Implanté sur le Campus de l'Université Marien-Ngouabi, le CNF de Brazzaville a été inauguré le 7 mars 2006, après finalisation des travaux d'agrandissement et de réhabilitation du bâtiment mis à disposition par les autorités rectores. Ce CNF est équipé de trois serveurs (DNS/Web, Pare-feu) et de dizaines de stations de travail réparties dans les deux cyberspaces, l'infobibliothèque, le centre de ressources, les salles de formation et d'autoformation et ainsi que dans les bureaux réservés à l'administration. Rappelons que dans la sous-région d'Afrique centrale, plusieurs campus ont déjà été installés dans de nombreuses villes, comme N'Djamena (Tchad), Yaoundé (Cameroun), Libreville (Gabon), Kinshasa et Lubumbashi (RDC), Bujumbura (Burundi) et Bangui (République centrafricaine).

Fortuné Ibara

LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Les acteurs de l'éducation ont parfait leurs connaissances

Sous l'égide du conseiller technique du ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, chargé de l'Alphabétisation, Prosper Mahoukou, une journée thématique sur le VIH/sida s'est tenue à Brazzaville, à l'Institut national de recherche et d'action pédagogique (Inrap), au profit des enseignants du préscolaire 1 et 2 de Brazzaville et des élèves du cycle secondaire.

Organisée par l'Unité de lutte contre le sida du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire chargé de l'Alphabétisation, grâce au financement du Secrétariat exécutif permanent du Conseil national de lutte contre le sida (CNLS), cette journée avait pour objectif d'apporter les compétences nécessaires aux enseignants du préscolaire 1 et 2 de Brazzaville ainsi qu'aux élèves du cycle secondaire, qui leur permettront de sensibiliser à leur tour leurs collègues enseignants et les autres élèves.

Les travaux de cet atelier ont servi de catalyseur aux apprenants qui ont un rôle déterminant à jouer dans la réduction du risque et de la vulnérabilité à l'épidémie. « Il est important de vous rappeler que l'école est le lieu de socialisa-

tion, d'intégration et une structure à part entière qui offre des possibilités infinies dans la lutte contre le VIH/sida par l'importance numérique de sa population », a indiqué Joseph Kimbembe Kiyindou, le coordonnateur de l'Unité de lutte contre le sida. Dans son discours de circonstance à la faveur de cette journée, il a parlé du rôle déterminant des écoles. « L'éducation a un rôle prépondérant à jouer dans la lutte contre le VIH/sida, précisément dans la diffusion de l'information et des messages de prévention. L'éducation est une arme efficace. En effet, sans éducation, le VIH/sida continuera à se propager », a-t-il déclaré.

En rappel : l'ONU Sida révèle qu'en Afrique subsaharienne, plus de 73% des personnes vivant avec

le VIH, en majorité des jeunes âgés de 15 à 24 ans, sont constitués d'élèves, d'enseignants et d'étudiants. Dans ce contexte, le rapport d'ADEA (2005) mentionne que le nombre d'enseignants vivant avec le VIH était estimé à environ 122.000 en Afrique subsaharienne, la grande majorité n'ayant pas encore fait le dépistage du VIH. Signalons que l'ONU sida célèbre chaque année le 1er décembre, la Journée mondiale de lutte contre le sida, et durant tout le mois de décembre, ont lieu des activités relatives à la commémoration de cette journée. C'est dans ce sens que l'Unité de lutte contre le VIH du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire chargé de l'Alphabétisation, a participé à cette tradition.

G.O.

ITALIE

Les images sur les clandestins à Lampedusa créent un choc

Plus de deux mois après l'effroyable noyade de plus de 350 clandestins sur les côtes de cette île italienne, l'opinion est révoltée par des images de maltraitance

C'est toute l'Italie et l'Europe qui se sont montrées scandalisées après la diffusion d'une émission de la 2e chaîne de télévision italienne, Rai2, lundi soir. L'émission consistait en un reportage, constitué notamment d'images filmées en cachette par un réfugié syrien, montrant des immigrants faisant la queue pour une douche spéciale. L'affaire aurait été des plus banales si ces immigrants n'étaient nus, dans le froid rigoureux de ces jours d'hiver et à l'air libre, dans un centre de rétention. Et pour leur faire la « douche », les gardiens du centre di-

rigeaient vers eux le jet de produits désinfectants sensés tuer la gale.

Dans une autre des images, on voit un gardien jeter comme à des chiens les habits de ces immigrants après leur « épouillage ». La réaction de la classe politique italienne et européenne a été unanime. Le chef du gouvernement, Enrico Letta, se disant choqué, a promis une enquête « approfondie ». La commissaire européenne Cecilia Malmstrom a affirmé que l'UE avait, elle aussi, décidé d'ouvrir « une enquête sur les traitements épouvantables dans beaucoup de centres de rétention, dont celui de Lampedusa ». Pour la maire de Lampedusa, Giusy Nicolini, l'image que donne le centre de rétention de sa ville est celle « d'un camp de concentration ».

La présidente de la chambre des députés (Assemblée nationale), Laura Boldrini, a estimé que ces conditions étaient « indignes d'un pays civilisé ». Même réaction indignée, mot pour mot, de la part de la ministre de l'Intégration, l'Italo-Congolaise Cécile Kyenge. « Ce n'est pas parce qu'une personne est immigrée, qu'elle n'est plus une personne avec ses droits et sa dignité », a-t-elle plaidé sur une radio périphérique. Mais le centre de rétention a estimé qu'il n'y avait rien de scandaleux dans ces images, parce qu'il ne ferait que suivre « les protocoles médicaux en vigueur » décidés par les autorités sanitaires. « La réalité est autre » que celle vue en images, a estimé un responsable.

Lucien Mpama

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Corée du Sud fait un don de matériel bureautique

Ce matériel, qui a été réceptionné, le 12 décembre à Brazzaville, permettra d'améliorer les conditions de travail des agents du ministère des Affaires étrangères et de renforcer leurs capacités administratives.

Ces équipements informatiques ont été réceptionnés des mains de l'ambassadeur de Corée au Congo, Lee Hosung, par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Sylvestre Mamina. Flambant neuf, ce matériel est composé de 25 ordinateurs de bureaux ; 40 ordinateurs portables ; 20 copieurs multifonctions Ricoh couleur ; 1 copieur Ricoh couleur et 5 copieurs Ricoh monochrome. Il faut ajouter à cette liste : 2 vidéos projecteurs ; 2 écrans de projection sur trépied et 2 toners Ricoh noir/blanc et couleur.

Recevant le don au nom du ministère, Sylvestre Mamina a salué les bonnes relations observées entre le Congo et la Corée du Sud. De son côté, l'ambassadeur de la République de Corée a, lui aussi, honoré cette coopération bilatérale.

Il convient de rappeler que ce geste n'est pas le premier. La Corée a déjà, par le passé, fait un don de véhicules, de matériel médical et bureautique et d'un laboratoire de langues au ministère des Affaires étrangères. Par ailleurs, pour apporter son aide aux victimes des explosions du 4 mars 2012, le gouvernement coréen avait octroyé une enveloppe de 50.000 dollars américains au Congo.

Firmin Oyé

CRISE AU SOUDAN DU SUD

Ban Ki-moon propose un dialogue politique

La situation actuelle au Soudan du Sud « doit être gérée par le biais d'un dialogue politique », a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, mercredi, prévenant que les violences en cours dans la capitale pourraient s'étendre à d'autres régions du plus jeune pays de la planète.

« Je suis profondément préoccupé par la situation actuelle au Soudan du Sud, » a



Salva Kiir

dit Ban Ki-moon aux journalistes suite à une réunion d'information du Conseil de sécurité de l'ONU sur les défis auxquels sont confrontées la paix et la sécurité en Afrique. « Il s'agit d'une crise politique, devant être gérée urgemment par le biais du dialogue politique », a-t-il dit. « Il y a un risque que la violence s'étende à d'autres États, et nous en avons déjà vu certains signes. »

Le combat entre membres de l'armée du Soudan du Sud à Djouba, capitale du pays, aurait été initié par une tentative de coup d'État et a fait des centaines de morts, dont des civils. La violence s'est propagée à la ville poudrière de Bor mercredi, soulevant l'inquiétude quant à un élargissement du conflit civil, selon les rapports. « Je me suis entretenu avec le président (du Soudan du Sud) Salva Kiir hier matin, et l'ai appelé à faire tout ce qui était possible pour mettre fin à la violence et garantir le respect des droits de l'homme et l'État de droit », a ajouté Ban Ki-moon. « Je l'ai également convaincu de la nécessité de reprendre le dialogue avec l'opposition politique. » « J'apprécie les rapports de ce matin selon lesquels le président Salva Kiir a la volonté d'entamer de tels pourparlers », a-t-il poursuivi. Le chef de l'ONU a affirmé s'être entretenu également avec le président d'Ouganda Yoweri Museveni « étant donné son rôle de chef de file régional », faisant remarquer que la représentante spéciale de l'ONU pour le Soudan du Sud, Hilde Johnson, restait en contact permanent avec le gouvernement et d'autres parties ayant une influence sur la situation. Ban Ki-moon a exhorté les forces de sécurité du pays à agir dans le plein respect du droit humanitaire international.

La Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) continue de soutenir des civils dans ses deux complexes à Djouba, où ils sont maintenant près de 20 000, ainsi que plusieurs centaines à Jonglei, a-t-il dit. Ban Ki-moon a invité le gouvernement du Soudan du Sud à coopérer pleinement avec la MINUSS

pendant son mandat de protection, y compris le don de secours de base aux civils dans le besoin et pour les enquêtes sur les allégations d'abus de droits de l'homme ces derniers jours.

« Je compte sur les qualités de dirigeant du président Salva Kiir en ce moment critique », a-t-il souligné.

Salva Kiir a déclaré lundi qu'une tentative de coup d'État lancée dans la nuit par les soldats loyaux envers son ancien vice-président Riek



Riek Machar

Machar avait été réprimée et que « la situation était complètement sous contrôle et que la tentative avait échoué. »

Salva Kiir a déclaré l'état d'urgence dans le pays et imposé un couvre-feu de 18h00 à 06h00 du matin heure locale. Mercredi, le président du Soudan du Sud s'est dit prêt au dialogue avec son rival, selon des médias.

Xinhua

PAIX ET SÉCURITÉ

L'UE octroie 12,5 millions d'euros supplémentaires à l'Afrique

L'Union européenne (UE) a octroyé des fonds supplémentaires en faveur du renforcement de la sécurité en Afrique.

D'un montant de 12,5 millions d'euros, ces fonds s'inscrivent dans la Facilitation de soutien à la paix pour l'Afrique et contribueront à l'amélioration de la gestion des opérations de soutien de la paix conduite par le continent.

Ils sont destinés à soutenir la mise en place d'un système de commande, de contrôle, de communication et d'information (C3IS) sur une période de deux ans. Il s'agit de fournir des services voix-données-images sécurisés grâce à une communication satellite entre l'Union africaine (UA), les organisations sous-régionales et les missions de paix déployées au niveau national, ainsi que des systèmes TI permettant de transmettre les ordres et de générer des rapports et des cartes pour la gestion des opérations sur le terrain. « Il ne saurait y avoir de développement sans sécurité et les travaux de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique contribuent de manière essentielle à jeter les bases d'un développement durable à l'échelle du continent. Cette nouvelle enveloppe aidera nos partenaires africains à se doter des systèmes de gestion et de communication nécessaires au

déploiement rapide et à la gestion des opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique partout où elles sont nécessaires », a souligné Andris Piebalgs, commissaire européen chargé du Développement. Catherine Ashton, la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, également vice-présidente de la Commission européenne, a indiqué : « Ce programme compte parmi les réalisations concrètes du partenariat Afrique-UE qui visent à mettre en place des capacités durables de gestion des crises en Afrique en tenant compte des enseignements tirés des opérations, récentes et en cours, de soutien de la paix telles que la Misma [Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine] et la Misca [Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine]. »

Ce programme est une action conjointe menée par l'UA et l'UE dans le cadre de l'initiative Amani Africa, qui couvre un certain nombre d'exercices et d'activités de formation destinés à rendre opérationnelle la Force africaine en attente, principal instrument d'action de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

Par l'intermédiaire de la Facilité de

soutien à la paix, instrument créé en 2004 et principale source de financement à l'appui de la paix et de la sécurité en Afrique, l'UE a fourni 1,1 milliard d'euros au continent africain. Ce soutien a permis l'organisation de plusieurs opérations de paix conduites par l'Afrique, telles que les missions en Somalie (Amisom) ou au Mali (Misma), et a largement contribué au renforcement des capacités institutionnelles africaines et à la coopération en matière de paix et de sécurité au niveau continental et sous-régional. Elle ne couvre pas les coûts relatifs au matériel militaire.

La Facilité a également soutenu un certain nombre d'actions de médiation et de prévention des conflits. Ainsi, elle a été utilisée pour soutenir le groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan et le Soudan du Sud, qui a joué un rôle important dans l'avènement de la paix et de la stabilité et dans la prévention des conflits dans et entre les deux pays. La Facilité a également contribué à instaurer un dialogue politique plus complet sur la paix et la sécurité entre l'UE et l'Afrique. En outre, le comité politique et de sécurité de l'UE a accepté, le 5 décembre, une demande de financement de l'UA pour la Misca.

Noël Ndong

SYRIE

La 2^e Conférence de paix débutera le 22 janvier à Montreux

La Conférence de paix sur la Syrie débutera le 22 janvier dans la ville suisse de Montreux, au lieu de Genève, pour une raison de problèmes logistiques hôtelière, a annoncé mardi Khawla Mattar, porte-parole de l'émissaire conjoint de l'ONU et de la Ligue arabe Lakhdar Brahimi, lors d'une conférence de presse tenue à Genève.

Cette conférence, baptisée Genève II, s'ouvrira le 22 janvier à l'hôtel Montreux Palace au bord du lac Léman et sera présidée par le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, en présence des pays invités, a-t-elle précisé.

Après une pause le 23 janvier, la conférence se poursuivra le 24 au Palais des Nations à Genève où les délégations de l'opposition et du gouvernement syriens se rencontreront en tête-à-tête pour des négociations, avec la participation de Lakhdar Brahimi, a fait savoir la porte-parole, ajoutant que la durée des négociations serait fixée par les délégations syriennes avec Lakhdar Brahimi.

Les préparatifs de Genève II vont bon train, et une nouvelle réunion trilatérale entre l'ONU, la Russie et les États-Unis aura lieu vendredi à Genève. Brahimi doit se réunir avec le secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires politiques Jeffrey Feltman, ainsi que la sous-secrétaire d'État améri-

caine, Wendy Sherman, et les vice-ministres russes des Affaires étrangères Mikhaïl Bogdanov et Guennadi Gatilov. Se joindront ensuite des représentants des autres membres permanents du Conseil de sécurité et des pays voisins de la Syrie, ainsi que des représentants de l'Union européenne et de la Ligue arabe, a indiqué Khawlan Mattar.

Le 30 juin 2012, le secrétaire général de l'ONU et celui de la Ligue arabe, les ministres des Affaires étrangères de la Chine, de la France, de la Russie, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de la Turquie, de l'Irak, du Koweït et du Qatar, ainsi que la Haute Représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité se sont réunis à Genève en tant que Groupe d'action pour la Syrie, sous la présidence de l'émissaire conjoint de l'ONU et de la Ligue arabe pour la Syrie. Cette réunion a été baptisée « Genève I ». Depuis lors, plusieurs réunions ont été tenues pour préparer la Conférence de Genève II. Mais à cause de profondes divergences entre les parties intéressées, notamment l'attitude de l'opposition syrienne, l'ouverture de cette conférence tant attendue a été reportée à plusieurs reprises.

Xinhua



Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE
1973 - 2013



Soyez rassurés, vous êtes bien assurés
Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 01 40 87 - A Pointe-Noire : 222 34 12 00 - Et chez tous nos agents généraux

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67 www.arc-congo.cg



BUROTOP IRIS
www.burotop.com



hp
GOLD PARTNER

Ordinateur portable HP COMPAQ

- Processeur Intel Dual Core à 2.4 GHz
- Mémoire RAM 4 Go
- Disque dur de 500 Go
- Ecran panoramique 15.6"
- Garantie 1 an

+ 1 sac offert



225.000 FCFA * HT

Prix HT, paiement au comptant, ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60

POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88



BUROTOP IRIS
www.burotop.com



Promo de Décembre en consos Canon

Toner CEXV 18 pour Canon IR1018/IR1020/IR1022/IR1024

à 19 500 FCFA



Toner CEXV 5 pour Canon IR1600/IR1610/IR2000/IR2010

à 29 900 FCFA



Toner CEXV 7 pour Canon IR1210/IR1230/IR1330/IR1370/IR1510/IR1530/IR1570

à 8 950 FCFA



Prix HT, paiement au comptant, ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60

POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88



AMIC Telecom
Fournisseur d'accès Internet

Installez l'internet + un routeur Wifi à **149,000 FCFA** gagnez 1 mois gratuit de connexion haut débit de 512 Kbps.


Direction Général Immeuble CNSS / 1er étage Brazzaville - Congo

Tel: 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81 / 01 888 81 81

Email: Support@amic-telecom.com

IN MEMORIAM

Le 21 décembre 2008, voici cinq ans que nous quittait Mme Gassaki, née Ossissou Thérèse. En cette date commémorative, son époux Norbert Gassaki-Oya et ses enfants, Mélanie, Jean-Jacques Yhomby-Opango, Judith, Hugnette, Laetitia, Franck Gassaki et parents prient tous ceux qui l'ont connue de garder une pensée pieuse pour cette merveilleuse dame qu'elle a été. Dans nos cœurs, à jamais, elle demeure.



CENTRAFRIQUE

Transfert d'autorité entre la Micopax et la Misca

La cérémonie de transfert d'autorité entre la Mission de consolidation de la Paix de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (Céac) en Centrafrique (Micopax 2) et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (Misca) s'est déroulé hier au camp Mpoko, à Bangui, sous la conduite de l'Union africaine.

Le mandat de la Micopax a été modifié cette année pour inclure la mise en œuvre des accords de Libreville entre le gouvernement centrafricain et la coalition rebelle de la Séléka. Ce qui fait que cette force est remplacée par la Misca, qui doit être dotée de moyens humains et financiers plus conséquents.

En tant que mission de la Force multinationale des États d'Afrique centrale (Fomac) s'inscrivant dans l'architecture de paix de la Céac, la Micopax avait pour mandat de consolider le climat de paix et de stabilité, d'aider au développement du processus politique et de promouvoir le respect des droits de l'homme. Elle était également chargée de coordonner l'aide humanitaire et de prendre part à la lutte contre le VIH/sida.

Le passage à témoin de la Micopax à la Misca vient à point nommé parce que depuis plus de deux décennies, la RCA est inscrite dans un cycle d'instabilité, marqué notamment par un chassé-croisé entre violence armée, négociations, accords de paix entre belligérants et précédents déploiements de missions de maintien de la paix, sans parvenir à résoudre de façon durable les crises successives. Cette nouvelle mission d'une période initiale de 12 mois, a donc pour buts de protéger les civils et de restaurer la sécurité et l'ordre public ; de stabiliser le pays et de restaurer l'autorité de l'État centrafricain ; de procéder à la réforme et à la restructuration du secteur de la défense et de la sécurité ; et de créer des conditions propices à la fourniture d'une assistance humanitaire aux populations dans le besoin.

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est déjà dit prêt à soutenir cette nouvelle force, dont l'ossature est composée des troupes d'Afrique centrale. Placée sous la tutelle du général congolais Jean-Marie Michel Mokoko, la Misca travaillera en parfaite harmonie avec les 1.200 soldats français déployés sur place dans le cadre d'une résolution de l'ONU. Ses effectifs prévus, qui étaient jusqu'ici de 3.650 hommes, seront portés à 6.000 soldats.

Nestor N'Gampoula

Les États-Unis promettent 100 millions de dollars pour la Misca

L'ambassadrice américaine à l'ONU, Samantha Power, l'a annoncé au cours de la visite qu'elle vient d'effectuer dans ce pays.

Les États-Unis veulent en effet jouer sa partition dans la résolution des violences inter-religieuses qui ont fait près d'un millier de morts depuis le début du mois de décembre. Ainsi, Samantha Power a rencontré, tour à tour, le président centrafricain de transition, Michel Djotodia, avant d'échanger avec les hauts dignitaires musulmans et chrétiens.

À cette occasion elle a révélé que les États-Unis mettront 100 millions de dollars pour soutenir l'action militaire de la Misca. Selon l'ambassadrice, les États-Unis sont reconnaissants envers les soldats venus de la France et de plusieurs pays africains, risqués leurs vies pour aider à protéger les civils.

Sa visite intervient au moment où Bangui est patrouillée par les militaires français et ceux de la force africaine. La situation dans le pays est toujours fragile notamment dans la région de Bossangoa, l'un des epicentres des violences dans le nord-ouest de la Centrafrique.

L'ambassadrice des USA à l'ONU est le premier responsable américain à se rendre en République centrafricaine depuis le début de la crise dans ce pays.

Rominique Nerplat Makaya

La crise révèle l'absence de politique de défense européenne

Au moment où l'Union européenne (UE) ouvre son sommet sur la défense, l'Union africaine (UA) a organisé, à Bangui, la cérémonie de transfert d'autorité entre la Force d'Afrique centrale en Centrafrique (Fomac) et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (Misca).

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est déclaré favorable à cette nouvelle force d'environ 3 600 hommes dans sa résolution 2121. Une mission onusienne s'était rendue en Centrafrique pour évaluer les besoins de la force régionale déployée et les moyens nécessaires pour sa transformation en Misca. Quelques difficultés logistiques ont été recensées, notamment en matière d'alimentation, d'eau potable, en paiement des soldes, transport de troupes, soutien aérien, systèmes de communication, ainsi que sur le plan organisationnel et la coordination.

Les faiblesses épinglées

L'intervention menée en Centrafrique par la France montre les limites de la politique de défense européenne. Si l'UE a une réponse humanitaire, politique et financière rapide et efficace, la situation reste contrastée sur le

plan militaire. En effet, l'UE n'a jamais réussi à mettre en œuvre la force de réaction rapide de 2 000 hommes opérationnelle depuis 2007. Elle vient de débloquent 18,5 millions d'euros supplémentaires pour financer l'aide humanitaire qu'il faut ajouter aux 20 millions d'euros déjà versés cette année. Les États européens ont également montré un front uni au Conseil de sécurité de l'ONU pour rédiger et faire adopter deux résolutions permettant à la fois l'usage de la force et le renforcement de la force africaine. L'UE a d'ailleurs débloquent 50 millions d'euros pour le financement de cette force. Sur le plan militaire, la situation est plus contrastée. L'envoi de la force de réaction rapide européenne a avorté. Le Royaume-Uni, qui assure actuellement la permanence de cette force, les Pays-Bas et les Baltes ont refusé d'engager leurs troupes en Centrafrique sous drapeau européen. Pour éviter une crise avec Londres à la veille du sommet européen qui a démarré aujourd'hui, la haute représentante de l'UE, Catherine Asthon, également représentante britannique à la commission, a préféré tout arrêter. Du coup, Paris a préféré demander un soutien individuel aux pays.

Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne ont répondu favorablement, en attendant l'accord de la Pologne. C'est toute l'ambiguïté de l'Europe de la défense qui se trouve ainsi révélée, dont les moyens et le financement dépendent des capacités des États membres. En période de restriction budgétaire, les choses se compliquent.

Que faire ?

Des idées seront soumises au sommet. Par exemple pour rendre les missions européennes de maintien de la paix « plus rapidement déployables, avec un pool d'experts et un règlement financier amélioré ». En matière militaire, le président français François Hollande va proposer la création d'un fonds permanent pour financer les opérations de maintien de la paix de l'UE. La France ne veut plus assumer seule les dépenses liées aux interventions militaires d'urgence, et le président François Hollande s'emploiera à convaincre ses partenaires européens de créer ce fonds. L'opération Serval au Mali, dont le coût est estimé à 647 millions d'euros, et l'opération Sangaris en Centrafrique seront à l'origine de cette marche forcée vers une coopération militaire européenne renforcée.

Noël Ndong

Un millier de morts en deux semaines

Selon un rapport d'Amnesty International publié il y a quelques jours, depuis le 5 décembre, près de mille personnes auraient trouvé la mort en Centrafrique dans les violences inter-religieuses opposant l'ex-rébellion Séléka et les milices d'autodéfense villageoises.

Selon l'ONG, la plupart des victimes ont été tuées lors des représailles de l'ex-rébellion Séléka à Bangui et lors des atrocités commises par les milices d'autodéfenses villageoises dans la région de Bossangoa (nord-ouest de Bangui).

« Les forces de l'ex-rébellion Seleka ont mené des représailles à grande échelle contre les chrétiens, tuant près de mille hommes en deux jours et pillant systématiquement les maisons des civils », souligne le rapport précisant, par ailleurs, qu'un petit nombre de femmes et d'enfants ont également été tués. Au matin de leur offensive du 5 décembre, dans plusieurs quartiers de la capitale, rapporte Amnesty In-

ternational, les milices chrétiennes anti-balaka (anti-machettes) infiltrées dans certains quartiers de la capitale ont fait du porte-à-porte et tué jusqu'à soixante hommes musulmans. « Des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont commis par les deux parties en conflit », rappelle cette organisation de défense des droits de l'homme. Le dernier bilan de l'ONU sur ces violences, publié également il y a quelques jours, faisait état de 600 morts, dont 450 à Bangui.

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés au Congo annonçait le 18 décembre, dans un communiqué, qu'environ 11 000 Centrafricains étaient ré-

fugiés dans le nord du Congo, essentiellement dans la localité de Bétou, dans le département de la Likouala.

La Centrafrique est plongée dans l'anarchie et le chaos depuis la prise du pouvoir en mars 2013 par la Seleka, une coalition hétéroclite de groupes armés musulmans venus du nord du pays.

Les violences entre chrétiens et musulmans se sont déchaînées le 5 décembre, avec l'offensive anti-balaka sur Bangui, précipitant l'intervention militaire de la France qui tente depuis lors de désarmer les belligérants et opère en appui avec la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (Misca).

Tiras Andang

Brazzaville Cotonou

via Pointe-Noire

A partir de
211 450 FCFA TTC
Aller-retour
3 vols par semaine
Lundi, Mercredi et Vendredi

Vol	Provenance	Heure de départ	Heure d'arrivée	Destination
LC 113	Brazzaville	09:05	10:00	Pointe-Noire
LC 451	Pointe-Noire	11:30	14:15	Cotonou
LC 452	Cotonou	15:15	18:05	Pointe-Noire
LC 106	Pointe-Noire	19:40	20:35	Brazzaville



www.flyecair.com | Relations clients : + 242 96 509 0 509 (Congo)
+33 01 78 77 78 77 (France) E-mail: relationsclients@flyecair.com



LEDGER PLAZA

Brazzaville - Congo

Joyeux Noël

Le 24 Décembre
Dîner servi

Le 25 Décembre
Déjeuner-Buffer

SAPHIR PIZZA

Toutes nos Pizza à 6.000frs
Livraison domicile + 1000frs
Tel : 22 600 34 03/ 05 602 21 19

ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO

A.G.C. www.AGCCONGO.COM

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

HSIET CONGO DEVELOPPEMENT

Tel: 06 699 3688 / 06 600 8865

Adr: 1593 Avenue 3 Martyrs Batignolles Brazzaville, arrêt bus papa gaz

1 200 000 FCFA TTC	23 500 000 FCFA TTC	13 000 000 FCFA TTC	42 000 000 FCFA TTC	17 000 000 FCFA TTC
* Stock disponible à Brazzaville TTC	* S.A.V. et Suivi en permanence	VENTE	ENTRETIEN	PIECE DE RECHANGE
* Garage professionnel à MAFOUTA	* Pièces d'origine usine garantie			REPARATION

TerraTech

Le monde de l'informatique

Acer Aspire E1-530
Intel® Processeur 1.8GHz
Ecran HD Led 15.6"
2GB DDR3 Memoire
500GB Disque Dur
6-Cell Li-ion Battery

235.000 H.T

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S
Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434
Email: info@terratech-cg.com



QU'EST-CE QUE L'ORTHOPHONIE ?

L'orthophonie est une profession paramédicale qui prend en charge les troubles du langage oral, écrit, de la voix, des fonctions supérieures chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte.

CHAMPS D'INTERVENTION DE L'ORTHOPHONISTE LANGAGE ORAL

- Trouble d'articulation : l'enfant prononce mal, il dira mal ses L (yunette pour lunette), ch. (la Vasse, le sat) par l'exemple....
- Retard de parole : les sons sont mal organisés dans les mots (nunette, pestacke pour spectacle...)
- Retard de langage : incapacité à organiser les mots dans la phrase (l'enfant parle mal construit mal ses phrases...)
- Dysphasie : trouble grave du développement du langage
- Bégaiement : trouble du rythme de la parole

LANGAGE ÉCRIT

- Dyslexie : trouble spécifique de la lecture (l'enfant confond des lettres (p/b, b/d, f/v), inverse (il li, par pra), oublie (porte pote, crabe cabe))
- Dysorthographe : trouble de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe
- Dysgraphie : trouble de l'écriture (les lettres sont mal formés, les lignes non suivies, crispation à l'écrit...)
- Dyscalculie et Trouble du raisonnement logicomathématique.

LA VOIX

- Dans les pathologies ORL : Dysphonies, Paralyse des cordes vocales, Laryngectomie.
- Dans les déficiences auditives

LA DEGLUTITION

- Dysphagie : perturbation grave de la déglutition

- Troubles de la déglutition (malposition de la langue entraînant des déformations dentaires)

LES TROUBLES D'ORIGINE NEUROLOGIQUE

- Aphasie, dysarthrie
- Langage et voix dans les maladies dégénératives (Parkinson, Alzheimer, SLA...)
- Troubles neuro-visuels (négligence visuelle) qui vont entraîner des désorientations spatiales et des troubles du langage écrit)
- Troubles du langage chez la personne âgée.

HANDICAP

- Ici la prise en charge est précoce avant l'apparition du langage
- Trisomie
 - Surdité
 - Infirmité Motrice cérébrale
 - Division Palatine
 - Autisme
 - Autres syndromes...

COMMENT CONSULTER L'ORTHOPHONISTE ?

Voir un médecin : Généraliste, Pédiatre, ORL, Neurologue, Psychiatre, de réadaptation fonctionnelle... qui va examiner la personne et prescrira un bilan et des séances orthophoniques.

L'orthophoniste pratiquera le bilan au terme duquel il (elle) déterminera le nombre et la fréquence des séances.

Le patient ira donc chez l'orthophoniste pour sa séance de rééducation une, deux ou trois fois par semaine. La rééducation est un acte médical ne s'effectuant que

sur prescription médicale et remboursable par les assurances maladies.

Un entretien pour mieux informer et /ou une guidance parentale peuvent cependant être effectuée directement auprès d'eux.

LES SIGNES D'ALERTE :

- Il faut consulter si votre enfant présente :
- Une absence de réaction au bruit
 - Des infections ORL à répétition
 - Ne comprend pas le langage quotidien
 - Ne fait pas de phrases à 3 ans, n'est pas compréhensible par l'entourage
 - Communique peu ou pas
 - Fait peu de progrès malgré la socialisation
 - À des troubles du comportement (repli sur soi, opposition, agressivité, trop démonstratif, solliciteur...)
 - Des plaintes somatiques à répétition
 - Des cris fréquents, ou parle en criant, voix rauque, éraillée. À une voix nasillarde (parle du nez)
 - Déformation des sons ou des mots
 - Un arrêt brutal de l'évolution du langage ou sa régression
 - Un trouble massif de la compréhension
 - Ne prend pas l'initiative de la conversation, a du mal à comprendre hors contexte
 - À 6/7 ans, persistance des troubles du langage ; difficultés d'apprentissage de la lecture ; confusions de sons
 - À 8/9 ans, non maîtrise de la lecture et de l'écriture, mauvaise compréhension du texte lu ; orthographe déficitaire.

Rez de chaussée de l'immeuble ex COTRADE
Tel : 610 03 03/627 85 26

NextCom Congo

APPLICATIONS METIERS

VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ



Solutions axées sur les RÉSULTATS

www.nextcom-congo.com
Contact : + 242 068 60 62 96



**Pas de crédit ?
Garde le SOURIRE avec**

WARID SO-V-NGA



Appelle maintenant, paie plus tard

Pour emprunter du crédit de communication
Composez *1818*40K pour obtenir 100 FCFA de crédit
Composez *1818*240K pour obtenir 200 FCFA de crédit
Composez *1818*340K pour obtenir 300 FCFA de crédit
Composez *1818*440K pour obtenir 400 FCFA de crédit

Le crédit emprunté est remboursable à la prochaine recharge.
Offre soumise à conditions.

www.warid.cg 04 400 01 23 ou 123



SANZAS DE MFOA

La dixième édition décernée aux plus méritants

Après le Grand prix de la culture du Congo en 2003 ; Grand prix des arts et des lettres du Congo en 2008 ; le troisième contenu depuis 2012 est intitulé : Le trophée des créateurs. Il a été décerné aux plus méritants dans divers domaines, le 18 décembre dernier, à l'hôtel Ledger à Brazzaville.

Ce troisième contenu a récompensé le génie créateur dans les catégories suivantes : la catégorie promotion managériale en santé, éducation, industrie, nouvelles technologies, médias, économie et finances, commerce, agriculture, sport, social, environnement... La catégorie créativité culturelle concerne : la littérature, la peinture, la musique, la sculpture, le cinéma, le théâtre et la mode. La catégorie reconnaissance aux doyens, et enfin le prix spécial du jury.

Pour Beethoven Henri Germain Yombo, en raison du prestige que confèrent la cité et la qualité des personnes nommées ou promues depuis la création des Sanzas de Mfoa, il est important de pérenniser ce concept qui force le respect et l'admiration des créateurs et des adeptes de la culture et de la recherche. Le supprimer un jour serait une insulte à ceux qui l'ont eu et une déception pour ceux qui y aspirent, pense-t-il. « Relever les efforts du gouvernement de la République, applaudissant les appuis des mécènes et des sponsors, agréant l'ingéniosité des promoteurs, qui tous, sans coup férir, s'emploient à soutenir les œuvres de l'esprit et les initiatives innovantes de la promotion créa-

trice, le groupe GPY entend perpétuer la flamme dudit concept car, au niveau de la création, expression de notre génie, il y a un besoin réel d'une plus grande attention de tous », a déclaré Beethoven Henri Germain Yombo.

La remise des prix aux quatre catégories

C'est la catégorie promotion managériale en santé qui a ouvert le bal. Ce prix a été décerné à Raphaël Bantsimba de la clinique Cogémo ; en éducation, il a été décerné à Roger Makany, promoteur de l'institut Es-gae ; dans la promotion industrielle, le prix a été décerné à Tsengué-Tsengué du Challenge Futura. Ce dernier a reconnu que le chemin parcouru est si court, et celui qui reste à parcourir est si long, avant de dédier son trophée à la jeunesse.

Quant à la promotion nouvelle technologie, le prix a été décerné à Véronne Mankou. Pour lui, cette distinction montre bien que sa société est sur la bonne voie. « Nous étions quatre au début et aujourd'hui nous sommes une centaine », a-t-il déclaré. Dans la promotion du sport, le prix a été décerné à Remy Ayayos Ikounga, président de l'athlétic club Léopard de Dolisie ; le prix de la promotion des médias a été décerné à la radio Mucodec, qui fait la promotion de la musique congolaise. Elle a pour fréquence : 100.3. Dans la promotion de l'économie et finances, c'est Luc Farell Mankou de la micro-finance Charden Farell qui a obtenu ce prix. Quant à la promotion sociale, le prix



Une vue de l'assistance

a été décerné à la sœur Marie Thérèse Ongayolo, responsable de l'orphelinat Fatima.

Une réaction spontanée pendant la remise des prix

Après la remise du prix catégorie managériale dans le domaine social, le général Norbert Dabira a spontanément demandé à l'assistance de faire un geste pour cet orphelinat. « C'est bien de remettre le trophée à la sœur, le mieux serait de faire une collecte pour elle, parce que l'on ne sait pas si demain il y aura à manger au sein de l'orphelinat qu'elle a la lourde charge de gérer. Cela ne coûte pas les vestes que nous portons d'une valeur de 100.000 FCFA ou d'un million de FCFA. »

Aussitôt, une collecte est ouverte à l'issue de laquelle l'assistance a contribué à la hauteur de 700.000 Fcfa. Recevant les fonds collectés pour la circonstance, la sœur Marie Thérèse Ongayolo, a exprimé sa sa-

tisfaction.

Après cette interruption spontanée, la cérémonie a repris son cours cette fois-ci avec la catégorie créativité culturelle. Ainsi donc, dans le domaine du cinéma, le prix a été décerné à Rodrigue Ngolo, cinéaste congolais ; dans le domaine du théâtre, le prix a été décerné à Marcelle Pelekat, metteur en scène théâtral. Quant au domaine de la sculpture, le prix est revenu à Dominique Tembet ; alors que dans le domaine de la mode, c'est Aimé Dianingana dit Diani Umberto qui a remporté le prix ; dans le domaine de la peinture, ce sont les ateliers Sham de Bill Kouélany qui ont décroché le prix ; le domaine de la musique, a fait honneur à DJ Sergino ; alors que le prix littéraire a été attribué à Alain Lesa Kimbeni, auteur du roman Trois tombes pour une personne. Recevant son prix, l'écrivain a dit que la littérature est l'expression d'un peuple, car un peuple sans littérature est un peuple mort. Enfin le prix de la promotion

culturelle est revenu à Wilfried Masmamba, promoteur d'un centre culturel à Pointe-Noire.

Dans la catégorie reconnaissance, les trophées ont été remis à Freddy Kebano, journaliste, laborantin, preneur de son, créateur, arrangeur... ; Motsé Akanati, modéliste-créatrice de mode avec 30 ans de carrière ; les sociétés de téléphonie mobile : MTN ; Warid ; Azur Congo avec sa promotion de 1000% de bonus ; Airtel Congo ; Congo- Telecom ; les sociétés Brasco ; MoneyGram ; Société nationale des pétroles du Congo ; puis Norbert Dabira, en sa qualité non seulement d'officier général, mais aussi d'opérateur culturel, président directeur général du groupe DRTV pour avoir reproduit les œuvres de Tabu Ley qu'il a placées dans un coffret de plus de dix CD contenant plusieurs chansons.

Quant à la catégorie prix spécial, les prix ont été attribués à Casimir Zoba Zao, compositeur de plusieurs chansons dont Ancien combattant qui a fait le tour du monde, Corbillard, Soulard... Le récipiendaire a par ailleurs refusé des décorations à titre posthume. L'autre prix spécial a été décerné au groupe Extra musica zangul de Roga-Roga, et enfin, un prix spécial décerné à la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova. Il a été reçu par le représentant de cette institution au Congo, Abdourahamane Diallo. Notons que le jury de cette dixième édition a été présidé par Hyppolite Diayoka.

Bruno Okokana

En vente à la Librairie Les Dépêches de Brazzaville

<p>EDEN KOSJO</p> <p>Lettre ouverte à l'Afrique cinquantième</p> <p>COUTINIERE MOUEN / HAITIMAREZ</p>	<p>TELENGO LOPLU</p> <p>LE PLEURER-RIRE</p> <p>Préface: A. Yombo</p>	<p>Albert Camus</p> <p>L'étranger</p> <p>folio</p>	<p>MOLIÈRE</p> <p>L'École des femmes</p> <p>2€</p>	<p>BEAUMARCHAIS</p> <p>Le Mariage de Figaro</p> <p>2€</p>
<p>J.-B. TSHIBANGI</p> <p>Chroniques congolaises</p> <p>6</p>	<p>SYLVESTRE GABELA</p> <p>Éditions Angolaises du Président Denis Sassou-Nguesso</p> <p>Forces et Joies</p> <p>LES ÉDITIONS MAMBA</p>	<p>BENOÎT MOUNDÉ L'ANGOLELO</p> <p>ENTRONS ENSEMBLE UN INSTANT DANS UN SNOPRAC</p> <p>LES ÉDITIONS MAMBA</p>	<p>Richard-Gérard LAMBOU</p> <p>QUE JUSTICE SOIT FAITE</p> <p>Novelle d'essai</p> <p>l'Édition</p>	<p>Georges Balandier</p> <p>Afrique ambiguë</p> <p>l'Édition angolaise d'une préface inédite de l'auteur</p> <p>FOUET</p>

Nous vous offrons le monde au départ de Brazzaville



THÉÂTRE

« Coma bleu », de Sylvie Diclo Pomos, joué en première à Brazzaville

Après un prologue constitué de projections de films et d'animations musicales, la dixième édition du festival Mantsina sur scène a démarré le 17 décembre par la représentation de « Coma bleu » de Sylvie Diclo Pomos, avec la comédienne Georgette Kouatila.

Coma bleu est un monologue qui porte au théâtre l'histoire des explosions du 4-Mars. Il raconte l'histoire d'une femme qui décide de porter plainte contre l'État après les événements qui ont causé la mort de nombreuses personnes. La femme reçoit une convocation lui signifiant que sa plainte est une offense et qu'elle sera traduite en justice et risque sa vie.

Ce texte conçu à Brazzaville a été écrit une année après les événements, à Limoges, en mai 2013. Il a été lu pour la première fois au Festival d'Avignon et le festival Mantsina sur scène a eu l'honneur de l'accueillir en grande première. « J'étais hantée. Il fallait décider comment aborder le texte : j'avais le synopsis, je notais les événements, les aspects à soulever, et quand je suis allée à Limoges pendant deux mois, j'ai finalement écrit. Après Avignon, il fallait monter le texte à Brazzaville. Au départ, j'avais opté pour une lecture, mais après, je me suis dit qu'il fallait en faire une pièce. C'est une sorte de thérapie pour les Congo-

lais », a déclaré Sylvie Diclo Pomos. « Je n'ai pas écrit le texte aussitôt. Je repartais souvent sur le site des événements, je parlais à ceux qui les avaient vécus en les questionnant, en prenant du recul, en lisant les journaux. J'ai fait le synopsis et j'ai réussi à écrire après une année », a-t-elle expliqué.

Coma bleu est joué par Georgette Kouatila, la mère de Sylvie Diclo Pomos. Cette actrice du théâtre national a fait ses preuves sur les planches depuis plus de deux décennies. Sa carrure, son visage, son jeu n'a laissé aucun spectateur insensible. Le public a écouté calmement, suspendu au texte que l'actrice a rendu avec une verve incomparable.

« Ma mère a vécu dans le quartier dont je parle, elle a envoyé ses enfants à l'école dans le quartier. Le 4 mars, lors des explosions, elle se pré-

parait à aller au baptême de son petit-fils. Quand j'ai cherché une comédienne, je me suis dit qu'elle convenait bien pour le rôle et que comme elle était concernée, elle le rendrait mieux », a précisé Sylvie Diclo Pomos.

Ce texte récent se rapproche de la Folie de Janus écrit en 2002 car les deux pièces évoquent des faits réels qui se sont déroulés au Congo et sont des monologues. Sylvie Diclo Pomos est comme sa mère, passionnée de théâtre. Elle a étudié les lettres modernes à l'université Marien-Ngouabi. Elle est l'auteur de plusieurs textes et de mises en scène de théâtre. Habitue du festival Mantsina sur scène, elle a adapté en 2011 930 Mots dans un aquarium du Congolais Sony Labou Tansi dans une mise en scène de Ludovic Loupé.

Hermione Désirée Ngoma



ARTISANAT

La broderie sur raphia appréciée en Arabie Saoudite

Joséphine Madiéla, mandatée par le ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, grâce à ses inventions et au merveilleux mélange des couleurs, a représenté le Congo à la première édition de la Semaine de l'artisanat organisée récemment au Koweït, en Arabie Saoudite.

Joséphine Madiéla est peintre, vanière et perlière. Elle s'est spécialisée en broderie sur raphia. « J'étais la seule Congolaise à représenter la République du Congo parmi plusieurs pays africains invités. J'ai exposé des tableaux brodés en raphia, des robes, des chemises, des pagnes

en raphia et des fibres », a-t-elle déclaré. Les Koweïtiens ont remarqué cette artiste qui étalait et démontrait ses talents sur sa machine. « J'ai expliqué à cette population que c'était possible de broder le raphia qui est notre tissu ancestral. J'ai constaté que le Koweït a beaucoup de palmiers, mais ils ne savaient pas que le raphia provenait d'une fibre de palmier », a-t-elle poursuivi. Et d'ajouter : « J'ai vendu quatre chemises brodées en raphia à un ministre koweïtien. Beaucoup de gens, et même des artisans, ont apprécié mon travail. » La Semaine de l'artisanat a

permis à tous ceux qui ne connaissaient pas le Congo de le découvrir à travers l'exposition de Joséphine Madiéla. L'artiste a appuyé ses propos par la confusion des drapeaux des deux Congo. « Au départ mon stand portait le drapeau de la RDC. Il a fallu que j'explique aux organisateurs que ce pays qui porte le même nom que le mien n'était pas présent à ces rencontres. » Joséphine Madiéla a d'ailleurs tenu à remercier les autorités congolaises qui se battent pour promouvoir les artisans sur le plan international.

Comme projet, Joséphine Madiéla pense ouvrir une boutique d'exposition et un centre d'encadrement des jeunes désœuvrés. Mais surtout, l'artiste congolaise veut continuer à valoriser le raphia à travers le monde. La brodeuse a reçu, en mai 2013, le prix d'encouragement de la femme inventeur lors du deuxième Salon international de l'industrie et de l'artisanat. Elle a également bénéficié d'une formation en Chine en 2012.

Rosalie Bindika



Une des œuvres de l'artiste exposée

JEUX AFRICAINS DE BRAZZAVILLE 2015

Les règles de jeu des compétitions

Les compétitions des 11^{es} Jeux africains seront organisées pour les disciplines inscrites officiellement au programme sur la base des règlements des fédérations internationales sportives et des confédérations africaines correspondantes, souligne le règlement général.

Selon ce règlement, l'organisation technique de chaque sport est confiée à la confédération concernée. La présence d'un délégué de la fédération internationale compétente est requise. Les officiels techniques sont désignés par les confédérations sportives africaines en collaboration avec les fédérations sportives internationales concernées.

Organisation des épreuves

Une épreuve par équipe ne peut être organisée que si le nombre d'équipes participantes est au moins égal à cinq et appartenant à cinq pays différents. Dans le cas où le nombre de pays participants ci-dessus n'est pas atteint, les épreuves seront annulées, dit le règlement. Une épreuve individuelle ne peut être organisée dans une discipline donnée que si le nombre d'athlètes participants est au moins égal à cinq et provenant de cinq pays différents. En athlétisme, chaque pays peut inscrire au moins 1 concurrent par épreuve, même s'il n'a pas réalisé les performances minimales de participation. Deux autres supplémentaires peuvent être inscrits. Dans ce cas, peut-on lire dans le règlement, tous les athlètes y compris le premier, doivent avoir réalisé les performances minimales de participation. Les minimas doivent être réalisés durant les 18 mois qui précèdent la date d'ouverture des 11^e Jeux africains. Le règlement rappelle par ailleurs que dans les épreuves où il n'est pas exigé de performance minimale de participation, chaque pays peut inscrire un maximum de 3 athlètes.

Les sélections nationales participantes aux 11^e Jeux africains

Les confédérations sportives africaines en relation avec les régions de développement sportif, proposent au comité de coordination, les formules de sélection des équipes nationales devant prendre part aux compétitions des 11^e Jeux africains. Les noms des équipes nationales qualifiées seront communiqués au comité de coordination et au Coja, au plus tard trois mois avant l'ouverture des Jeux. Les équipes nationales du pays hôte sont qualifiées d'office en sports collectifs, pour les compétitions des 11^e Jeux africains. L'article 22 du règlement définit quant à lui le nombre d'athlètes et encadreurs dans chaque sport. En athlétisme, toutes les épreuves olympiques selon les minimas sont au programme. En basket, douze équipes sont réparties en deux groupes dans les deux versions. La boxe mettra aux prises onze catégories de poids, cinq à sept pour le karaté (kata, individuel et en équipe), huit pour le judo et huit pour le taekwondo. Une équipe sur route vise la pratique du cyclisme. En tennis de table, les épreuves en individuel, en équipe et en double, sont prévues. Les épreuves retenues pour le tennis sont les simples, et les doubles par équipe hommes et femmes. Douze équipes seront engagées pour le handball à chacune des versions, contre huit pour le football. Les sports pour handicapés seront la natation et l'athlétisme. Le nombre d'équipes retenues pour le volleyball est entre 10 et 12, contre 15 pour le badminton. Rien n'a été défini pour les autres disciplines qui figurent au programme de cette compétition.

Les récompenses

Des médailles seront décernées aux vainqueurs des 11^e Jeux africains. Une médaille d'or pour le premier, d'argent pour le deuxième et de bronze pour le troisième. Pour le karaté, la boxe, le judo, le tennis de table, le taekwondo, l'haltérophilie, le badminton, le tennis, les troisièmes et quatrièmes recevront des médailles de bronze. Quant aux épreuves collectives, chaque joueur ou membre d'une équipe se verra décerner les médailles citées plus haut conformément au classement de son équipe, puis un diplôme sera délivré à chaque équipe. Les médailles seront remises après chaque finale au cours de la cérémonie officielle. Les officiels et les athlètes ayant pris part aux Jeux recevront chacun une médaille commémorative et un certificat de participation. Aucun prix ni récompense autre que ceux décrits ci-dessus, ne seront attribués durant les Jeux africains, rappelle le règlement.

James Golden Eloué

NÉCROLOGIE



Le directeur général des Travaux publics a le profond regret d'annoncer à tout le personnel de sa direction, à ceux de la corporation, aux amis et connaissances le décès de M. Diboti Diboulingui, directeur départemental de l'Équipement et des Travaux publics de Brazzaville, Décès survenu le mardi 17 décembre 2013 à Pointe-Noire. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

GOUVERNEMENT-M23

Les Déclarations signées à Nairobi font polémique

Les deux Accords signés séparément à Nairobi, le 12 décembre, entre le gouvernement et la rébellion du M23 continuent à faire des vagues et sont actuellement au centre d'une vive controverse entre l'opposition et la majorité qui n'émettent pas sur la même longueur d'ondes.

L'enthousiasme du gouvernement, qui s'est félicité de n'avoir pas conclu un accord avec le M23 et d'avoir définitivement mis fin à l'aventure militaire de ce groupe armé à l'est de la RDC, a été vite battu en brèche par l'opposition qui a sa lecture des faits. À la suite des Forces acquises au changement (FAC) de Martin Fayulu, la Coalition pour le vrai dialogue (CVD), coordonnée par Vital Kamerhe, voit dans ces accords « *un acte de haute trahison* » de la part du gouvernement.

Pour cette plate-forme qui vient de rendre publique sa position, le gouvernement a bel et bien signé un accord avec le M23 bien que subtilement présenté sous forme des déclarations signées séparément et ce au mépris d'une des recommandations formulées par les députés nationaux. Toutefois, les engagements pris par le gouvernement, d'après la CVD, reprennent la quasi-totalité des revendications du M23 contenues dans l'Accord du 23 mars 2009 à la base de la guerre ayant secoué l'est de la RDC ces dernières années. Dans ses analyses, la CVD estime que le gouvernement a fait la part



Joyce Banda et Yoweri Museveni signant le communiqué final Sadc-Cirgl à Nairobi

belle au M23 qui pourra enfin obtenir sans coup férir ce qu'il a cherché par les armes avec, à la clé, la matérialisation du projet de balkanisation du pays. À la faveur des engagements pris à Nairobi, le M23 pourra se muer en « *parti politique légitime* » et ses cadres devenir éligibles. Le M23 se retrouvera, de ce fait, dans le partage du pouvoir avec des représentants dans les institutions de la République, dans les entreprises publiques et dans les services de sécurité, se plaint la CVD qui y voit là une « *prime à la guerre* ».

En plus, l'amnistie à accorder aux éléments du M23, « *sans*

aucune évocation pour les victimes des affres de la guerre d'une quelconque possibilité de porter plainte et d'obtenir réparation pour les dommages subis de leur part », est perçue par la CVD comme la consécration de la culture de l'impunité. À cela s'ajoute l'impossibilité d'extrader les criminels de guerre réfugiés au Rwanda et en Ouganda. La CVD redoute, par ailleurs, « *le transfèrement sans sélection de 1500 éléments du M23 cantonnés en Ouganda dont la prise en charge est assurée tous ces jours par le gouvernement congolais* ». De plus en plus des

voix s'élèvent dans l'opposition pour dénoncer ces accords qui, d'après elles, cautionnent une cohabitation forcée entre les populations de l'Est et leurs bourreaux d'hier sur fond d'infiltration des Rwandais avec, en sus de cela, la concrétisation du projet de balkanisation de la RDC longtemps caressé par des forces obscures.

Du berger à la bergère

Ces critiques sont cependant loin d'émouvoir le gouvernement qui confirme la justesse des textes signés à Nairobi qui ont l'avantage d'avoir scellé définitivement le sort du M23.

Contrairement aux allégations de l'opposition, Lambert Mende, porte-parole du gouvernement, estime que les populations de l'Est se sont réjouis du dénouement du processus de paix entamé à Kampala. L'accueil déliant réservé au chef de l'État lors de sa récente tournée à l'Est dément ces critiques, estime-t-il. « *Nous avons refusé de signer un document avec le M23. Il n'y a aucun retour en force du M23. Nous avons poussé la logique de la qualification du M23 comme force négative jusqu'au bout* », a-t-il précisé. Et contrairement aux allégations de l'opposition au sujet de l'amnistie, un cadre de la majorité présidentielle indique qu'il n'y aura pas d'amnistie générale. « *Ceux qui sont présumés s'être comportés de façon criminelle sur le plan du droit international, qui ont commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ne seront pas réinsérés dans la société* », a-t-il précisé tout en ajoutant « *qu'il n'y aura pas d'amnistie aveugle* ».

À la majorité, on se dit plutôt satisfait des conclusions de Nairobi lesquelles dénotent du sens de responsabilité du gouvernement qui aura sauvé les intérêts du pays jusqu'au bout. Ces déclarations, non seulement ont mis fin à la guerre, mais aussi permettront d'impulser la dynamique du développement dans les territoires et villes de l'Est sinistrés.

Alain Diasso

NORMES POUR L'AFRIQUE

Kinshasa succède à Yaoundé dans l'organisation du deuxième forum international

La seconde édition se tiendra du 20 au 21 février 2014 dans la capitale congolaise, comme l'a souhaité la majorité des participants lors de la toute première édition en terre camerounaise les 19 et 20 février 2013.

L'esprit de Yaoundé va ainsi planer sur les travaux de Kinshasa qui mobilisent déjà plusieurs institutions, notamment la présidence de la République, le secrétariat général de la Francophonie, le Réseau normalisation et Francophonie, l'Office congolais de contrôle, la Fédération des entreprises du Congo et l'Association pour la promotion de la métrologie et de la normalisation en RDC (Apromen). En effet, pour cette deuxième édition, les participants poursuivront la mise en œuvre dans l'espace francophone d'Afrique des projets, actions et programmes arrêtés en octobre 2012, lors du sommet des chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie à

Kinshasa. L'une des recommandations fortes du sommet, il faut le rappeler, avait suggéré la prise en compte de la normalisation, la métrologie et la qualité dans les politiques africaines des pays membres.

L'Apromen, qui a fait de ce thème son principal combat depuis des années, avait initié un mémorandum signé par tous les membres africains du Réseau normalisation et Francophonie. Le mémo avait été remis aux dirigeants politiques lors du sommet de Kinshasa, et il est prévu de dresser un bilan des avancées réalisées depuis 2012 lors du sommet de Dakar, en novembre 2014. Un des objectifs majeurs du forum de février 2014 est d'accélérer la mobilisation des entreprises, des administrations, laboratoires, organismes techniques et consommateurs en rendant disponibles toutes les informations, compétences, outils, infrastructures et autres processus pour intégrer la normalisation au sens large dans leurs stratégies de

développement industriel, commercial et social et de compétitivité à l'international, a expliqué l'Apromen à la rédaction. Cette "intégration au sens large" peut être assurée à travers l'avancement des projets et programmes lancés en 2013 autour des normes dans l'enseignement supérieur, le tourisme durable et la communication, a-t-elle ajouté. Il y a aussi les nouveaux champs d'action à préconiser, et le forum de 2014

L'une des recommandations fortes du sommet, il faut le rappeler, avait suggéré la prise en compte de la normalisation, la métrologie et la qualité dans les politiques africaines des pays membres.

sera une occasion pour développer ces points. Enfin, le forum de Kinshasa pourra aussi aider à des échanges directs entre membres du RNF sur la bonne gouvernance et la nouvelle gestion du réseau pour assurer une meilleure intervention des principales institutions qui interviennent en Afrique sur

la normalisation, la qualité et la métrologie.

Pour la réussite du forum de Kinshasa, plusieurs institutions du pays sont déjà à pied d'œuvre, notamment le RNF, l'Office congolais de contrôle, la Fédération des entreprises du Congo, l'Apromen en RDC et l'École des hautes études de normalisation, communication et métrologie. Un appui de la délégation générale à la Francophonie est aussi attendu. À

Kinshasa, les travaux seront organisés sous le haut patronage du président de la République, à travers sa représentante personnelle pour la Francophonie, Isabel Tshombé. D'autres personnalités importantes sont également cités, notamment le secrétaire général de la Francophonie, le président Abdou

Diouf, le président de la commission CEEAC, Ahmad Allam, et les ministres en charge de l'Industrie, de l'Économie, du Commerce, de l'Enseignement supérieur, de l'Environnement, et des Mines de la RDC. Il s'agit donc d'un grand événement en perspective. Durant ces deux jours, il se tiendra un Espace permanent d'information et communication sur la normalisation animée par les partenaires, et même plusieurs ateliers thématiques sur l'enseignement et formation à la normalisation en Afrique, la responsabilité sociétale dans le secteur extractif, l'évaluation de la conformité en Afrique et les normes pour le tourisme en Afrique.

Il sera également proposé aux participants un programme touristique à l'issue des travaux, sans compter la traditionnelle conférence de presse de clôture avec les membres du gouvernement et le patronat national.

Laurent Essolomwa

PROVINCE ORIENTALE

FFJ craint pour la sécurité des journalistes

L'ONG, qui invite l'auteur des actes à cesser immédiatement ses menaces en direction des journalistes, l'a aussi appelé à fournir, conformément à la loi, les moyens de sa défense à travers un droit de réponse.

L'organisation neutre de défense et de promotion de la liberté des médias, Freedom for journalist (FFJ), s'est dite vivement préoccupée par de sérieuses menaces proférées aux journalistes de la station provinciale de Radio Liberté (Ralib) et de Canal Congo Télévision (CCTV). Il s'agit des médias d'un même groupe de presse émettant dans le territoire de Basoko, en province orientale. Dans une réaction faite le 19 décembre, l'ONG, citant le directeur de CCTV/Ralib, Michel Koyakpa, qui a joint son correspondant local dans la région, a tenu l'administrateur du territoire (AT) de Basoko, Jean Simplicite Akanisi, comme auteur de ces menaces. Ces actes se seraient amplifiés, a expliqué FFJ, depuis la diffusion sur les ondes de Ralib de l'interview du sénateur Ma-



Des journalistes portant des dossards

sudi. « Au cours de l'émission, le parlementaire a ouvertement critiqué la gestion des autorités locales, de la crise liée aux accidents récurrents des baigneurs au large du fleuve Congo sur l'axe Basoko-Kisangani », a expliqué l'ONG.

Dans ce plaidoyer, FFJ a invité l'AT de Basoko à cesser immédiatement ses menaces en direc-

tion des journalistes et à fournir, conformément à la loi, les moyens de sa défense à travers un droit de réponse. « Les menaces sont constitutives d'infraction conformément à la loi et FFJ se réserve le droit de faire bloc avec les journalistes menacés pour attirer l'AT en justice », a déclaré le directeur de FFJ, Désiré-Israël Kazadi.

Opposition à la décision du Csac

Cette ONG a, par ailleurs, noté, dans un autre communiqué, son opposition à la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) à l'encontre de Kisangani News, un bimensuel paraissant dans le chef lieu de la province orientale. Le Csac, qui reproche, en effet, au journal d'avoir publié des articles et des correspondances qui « entretiennent un conflit entre l'assemblée provinciale et un membre du gouvernement provincial » sans donner des précisions, l'a suspendu pour une durée de trois mois.

Pour FFJ, la décision décriée serait empreinte du clientélisme. « FFJ dénonce la violation de la procédure et entend obtenir une procuration spéciale de Kisangani News en vue d'attirer le Csac en justice », a souligné l'organisation.

De l'avis de FFJ, le Csac devrait respecter le principe universel du contradictoire avec comme corol-

laire le droit de la défense. « Passer outre cette exigence équivaut à l'anarchie », a déclaré le directeur de FFJ.

Cette ONG a fondé son appréciation sur la réaction de l'éditeur de ce journal, qui a souligné le caractère politique de cette décision, en notant l'avoir apprise « à la radio, comme tout le monde », sans avoir été convoqué au préalable, en vue de lui permettre de présenter ses moyens de défense devant les responsables locaux du Csac. FFJ note, en outre, que la coordination locale du Csac a annoncé sa décision le 14 décembre à la Radio télévision nationale congolaise, alors que l'Assemblée provinciale a invité la ministre provinciale en charge de l'information à se présenter, le 21 décembre, en vue de répondre à une question orale au sujet des « dérapages constatés ces derniers temps dans certains organes de presse de Kisangani ».

Lucien Dianzenza

RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'amélioration de la desserte en électricité en marche

L'implantation de ces infrastructures est une étape importante vers la fin des délestages dans la ville de Kinshasa conformément aux objectifs du gouvernement Matata Ponyo.

Atteindre le point de délestage zéro et améliorer la desserte à l'accès de la population à l'eau potable à l'horizon 2016 sont les deux préoccupations majeures du gouvernement Matata Ponyo. Pour rendre effectif cet objectif, le ministre des Ressources hydrauliques et électricité, Bruno Kalala Kapandji, a lancé plusieurs projets depuis l'entame de son mandat. L'heure est présentement au contrôle et à l'évaluation du niveau d'avancement de ces différents travaux d'infrastructures électriques réalisées et dont l'impact doit être visible dans la ville-province de Kinshasa.

La descente sur le terrain du 14 décembre, dans la province côtière, s'inscrivait dans le cadre des visites d'inspection devant permettre de dresser un premier bilan de l'évolution des chantiers. À Mbanza Ngungu, le ministre a constaté agréablement que la deuxième ligne Inga-Kinshasa évolue sans ambages. 70% des travaux ont déjà été exécutés et la date probable de fin des tâches est fixée en juin 2014. À terme, elle contribuera largement à résoudre le problème de déficit d'énergie de la ville de Kinshasa et à réduire sensiblement le délestage. Cette ligne va également permettre d'améliorer la qualité de l'électricité mise à la disposition des abonnés et d'assurer la sécurité d'alimentation de la ville en énergie électrique.

C'est donc une véritable lutte que Bruno Kapandji mène contre le dé-

lestage essentiellement dû à la saturation de la première ligne dont la puissance 220 kva s'est avérée insuffisante au regard de l'expansion de la ville. La construction et la mise en service de la nouvelle ligne Inga-Kinshasa offrira ainsi au pays 400 kva supplémentaires qui serviront aussi à réduire les poches noires de la capitale et, par ricochet, à concrétiser la vision du président de la République de la révolution de la modernité que le gouvernement a traduit en programme. En clair, l'exécutif vise le doublement du taux de desserte en électricité et la sécurisation du réseau.

De retour à Kinshasa, le ministre des Ressources hydrauliques accompagné du directeur général de la Société nationale d'électricité (Snél), Éric Mbala, a fait une descente sur le terrain dans plusieurs communes pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux d'implantation des cabines de décharge dans le réseau de la capitale congolaise. Masano au quartier Funa dans la commune de Limete, Busumelo 2 à Kasavubu, Foyer social à Bandalungwa et Saint-Justin au quartier camp Luka dans la commune de Ngaliema sont les quatre cabines successivement visitées par Bruno Kapandji. Le ministre a procédé à la mise en service des différents cabinets en invitant la population à veiller jalousement sur ces infrastructures qui vont résoudre le problème de surcharge et permettre le raccordement des nouveaux abonnés. À Bandalungwa, des équipes sont à pied d'œuvre pour l'installation des câbles à moyenne tension devant relier le poste Lingwala à la sous-sta-

tion Sendwe.

Au quartier Camp Luka où il a été accueilli aux cris de « lelo quartier na biso ekongenga (traduction : notre quartier va briller aujourd'hui) », la cérémonie de mise en service de la cabine a drainé du monde autant il s'agissait carrément d'une nouvelle cabine pour un nouveau réseau. Les habitants du coin ont tari d'éloges pour le chef d'État qui les a tirés des ténèbres. « Nul n'avait fait ça avant lui et nous en sommes reconnaissants », a déclaré un habitant du quartier. Mêmes sentiments ressentis à Kasavubu par Madame le bourgmestre Meta Mbuyi que l'électricité est stable dans sa commune depuis l'installation de la nouvelle cabine. L'implantation de ces cabines doit soulager celles existantes par la reprise d'une partie de leur charge.

La construction de la deuxième ligne Inga-Kinshasa et l'implantation des cabines de décharge dans la ville de Kinshasa s'inscrivent dans le cadre du Projet de développement des marchés d'électricité pour la consommation domestique et à l'export financé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et Banque européenne d'investissement et le gouvernement congolais. Ce programme a prévu l'installation de trente-cinq cabines de décharge disséminées dans treize communes de Kinshasa dont vingt ont déjà été installées et mises en service. Soixante-cinq autres cabines de décharge doivent être installées à Mpsa, Malweka et Kinsenso tandis que la commune de Kimbanseke va également bénéficier du même nombre.

Jeannot Kayuba

USAID

Renforcement du système d'approvisionnement des médicaments en RDC

Le directeur mondial de l'agence américaine pour le développement (Usaid), Rajiv Shah, qui séjourne en République démocratique du Congo (RDC) promet d'appuyer le gouvernement congolais pour qu'il puisse avoir un système unique d'approvisionnement en médicaments essentiels.

Rajiv Shah a fait cette promesse lors de sa visite à la Fédération des centrales d'approvisionnement en médicaments essentiels (Fédécame) située dans la commune de Barumbu.

Le directeur mondial de l'Usaid qu'accompagnait le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi, a en outre salué les efforts du gouvernement congolais dans sa vision d'améliorer la qualité des médicaments et de mettre à la disposition de la population des médicaments de bonne qualité.

Pour sa part, le Dr Félix Kabange Numbi a expliqué à Rajiv Shah que la RDC s'est dotée d'une nouvelle politique d'approvisionnement en médicaments essentiels. Cette politique, dira-t-il, est fondée sur la centralisation des achats et la décentralisation de la gestion des stocks des médicaments ainsi que leur distribution aux zones de santé à travers un réseau des centrales régionales autonomes sur le plan juridique et gestionnaire.

Pour aider le directeur mondial de l'Usaid à comprendre le fonctionnement du système national d'approvisionnement en médicaments, le Dr Félix Kabange Numbi a expliqué à son hôte que ce système est placé sous la responsabilité de son ministère. Il fonctionne avec seize centrales régionales et deux bureaux de coordination des achats à Goma dans la province du Nord-Kivu et à Kinshasa.

Reconnaissant les défis auxquels fait face le système national d'approvisionnement en médicaments, le ministre de la Santé publique s'est dit soucieux de mettre en place un système d'approvisionnement en médicaments renforcé pour être hautement efficace. L'appui du gouvernement américain dans ce sens ne serait que le bienvenu. Car, indique le Dr Félix Kabange Numbi, « par ce geste, vous aiderez la RDC à marquer davantage des signaux positifs dans l'assurance qualité des médicaments. Nous avons la pleine assurance que l'appui de l'Usaid nous amènera vers la matérialisation de notre vœu, celui de permettre à nos structures et à notre système national de se conformer aux bonnes pratiques de stockage et de distribution des médicaments ».

Aline Nzuzi

FINANCEMENT DU PROJET GRAND INGA III

Washington pose des préalables

Avant d'envisager quelque soutien que ce soit, le gouvernement congolais est contraint d'exécuter un certain nombre de réformes politiques pour espérer un appui financier de l'Usaid.

La recherche de financement nécessaire pour matérialiser le projet Inga III préoccupe le gouvernement Matata. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la visite récente en RDC du patron de l'Agence américaine pour le Développement international (Usaid), Rajiv Shah, qu'accompagnaient les délégués de la Banque mondiale, de la Société financière internationale (SFI), et de la Banque africaine de développement (BAD). Il s'agissait pour des partenaires au développement de scruter les opportunités d'investissement qu'offrait la centrale d'Inga en vue d'un financement éventuel. La visite effectuée par la délégation au Bas-Congo répondait au souci de palper du doigt les réalités d'Inga pour s'en faire une conviction. Il résulte de ce déplacement, et après la visite guidée des installations, une grande satisfaction de la



Barrage hydroélectrique d'Inga

part des hôtes du Premier ministre Augustin Matata Ponyo. Ces derniers ont été émerveillés par le potentiel hydroélectrique du barrage d'Inga et ont promis de contribuer financièrement à la matérialisation du projet Inga III évalué à 12 milliards de dollars. Tout en donnant son accord de principe, l'Usaid pose néanmoins quelques préalables concernant notamment des réformes à engager sur le plan politique. « Avant d'envisager quelque soutien que

ce soit, le gouvernement congolais doit au préalable exécuter un certain nombre de réformes politiques qui vont permettre aux partenaires privés de trouver une solution aux problèmes financiers pour l'édification de ce barrage », a affirmé Rajiv Shah cité par radiookapi.net, sans autres précisions. Le numéro un de l'Usaid qui s'exprimait dans le cadre d'une conférence de presse en large de la visite du site d'Inga a toutefois salué les quelques ré-

formes engagées dans le secteur de l'électricité notamment avec l'adoption au Parlement de la loi portant libéralisation du secteur. Ceci, a-t-il déclaré, est un indicateur qui rassure davantage son agence et les partenaires financiers sur la nécessité de s'associer au projet d'Inga III.

Le gouvernement plutôt optimiste

Très optimiste, le chef du gouvernement Matata Ponyo est d'avis que les États-Unis d'Amérique via l'Usaid vont mettre la main à la poche et s'engager dans la mise en œuvre de ce projet. « Maintenant que nous avons la preuve d'une gouvernance forte en RDC, nous avons l'assurance de rassembler les fonds nécessaires pour concrétiser ce grand projet », a-t-il déclaré. En fait, le États-Unis d'Amérique n'entendent pas s'impliquer seuls dans ce projet au regard de son coût élevé qui requiert la contribution d'un grand nombre des partenaires financiers. D'où le sens de la visite du

patron de l'Usaid en RDC en compagnie d'autres bailleurs de fonds intéressés par le projet. En posant des préalables sans dire explicitement si Washington va effectivement mettre la main à la pâte, Rajiv Shah entretient un suspense qui n'a pas lieu d'être au regard de l'intérêt que lui et sa délégation ont manifesté après la visite de la centrale d'Inga I et II, de la station de conversion du courant continu en courant alternatif ainsi que de la vallée de la Bundi retenue pour l'érection de la centrale Inga III.

Pour rappel, Kinshasa a conclu un accord au mois d'octobre 2013 avec Pretoria pour démarrer ce projet sans cesse reporté après l'abandon en février 2012 par BHP Billiton de sa raffinerie d'aluminium qui devait être le principal client et partenaire financier d'Inga III. Les termes du contrat prévoient l'achat par l'Afrique du Sud de 2 500 Mega-Watt (MW), soit plus de la moitié de la capacité totale du projet évalué à 4 800 MW.

Alain Diasso

PHÉNOMÈNE « ENFANTS DITS DE LA RUE »

La sensibilisation par les médias

L'option levée par l'ONG Search For Commun Ground (SFCG)/Centre Lokole vise à éradiquer le phénomène à travers une forte sensibilisation médiatique.



Quelques enfants de la rue passent sur la place du 30 juin ex-gare centrale/Photo John Bompengo/RO

L'ONG Search For Commun Ground (SFCG)/Centre Lokole a dévoilé six activités communicationnelles prévues pour soutenir le projet de sensibilisation médiatique visant à contrer le phénomène « Enfants de la rue ». C'était le 18 décembre à Kinshasa, lors du lancement officiel du programme de communication du projet Enfants dits de la rue.

Ce programme prévoit, entre autres, la formation des six journalistes pour la production des émissions radiophoniques, sous forme des tables-rondes, des interviews témoignages avec les enfants et de tranches d'animation interactives, portant toutes sur la question des enfants dits de la rue. Il y aura également une formation des professionnels des médias pour la présentation d'une série d'éditions du journal de l'enfant, par les enfants et en faveur de l'enfant. Ces productions seront diffusées dans les différents médias partenaires.

L'ONG SFCG a également établi la production d'un documentaire vidéo, des spots radiophoniques en langues nationales et en français ainsi que des projections cinématographiques sur ledit documentaire dans les avenues et quartiers de la ville-province de Kinshasa.

Toutes ces activités, a-t-on noté, sont en cours de réalisation et pourront être finalisées au début de l'année 2014. Partenaire de l'enfant depuis des années, l'ONG SFCG est vivement engagée dans la protection de l'enfant et dans la lutte contre sa discrimination. Elle intervient également dans la société en vue de réduire les conflits autour de l'enfant.

Lucien Dianzena

CONSOMMATION

L'Afrique subsaharienne connaît une explosion agroalimentaire

L'expansion, selon DHL, se justifie en raison de la croissance économique régulière du continent, de l'augmentation des revenus disponibles et d'une plus grande confiance des usagers.

Dans un communiqué de presse, le directeur général de DHL Express, Charles Brewer, soutient que l'explosion du secteur agroalimentaire en Afrique subsaharienne offre de plus en plus de possibilités lucratives aux entreprises locales. Selon le directeur général de cette société, ce secteur connaît une croissance particulière en Afrique par le fait qu'il englobe l'ensemble de la chaîne de valeur depuis la production agricole en passant par la transformation secondaire, la distribution et la vente au consommateur ou utilisateur final. « Le secteur de la vente au détail est en train d'exploser en Afrique, de même que la population et la classe moyenne en Afrique. Comme conséquence de ce développement, nous constatons une augmentation à la fois des ressources disponibles et de la demande de produits agricoles et de denrées alimentaires transformées de bonne qualité, plus élevée que jamais », a-t-il déclaré. En effet, un rapport récent de la Banque mondiale intitulé « L'Afrique en croissance : libérer le potentiel de l'agroalimentaire »

montre que les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires d'Afrique pourraient générer un marché alimentaire d'un billion de dollars à l'horizon 2030, le triple de sa capacité actuelle estimée à 313 milliards de dollars. Charles Brewer estime que cette croissance attendue met en lumière le marché grandissant ainsi que les nombreuses opportunités qui s'offrent aux entreprises agroalimentaires d'Afrique du Sud et aux acteurs principaux de la chaîne de valeur associés à l'expansion de l'Afrique. Le PDG de l'Agribusiness development corporation (ADC), Hennie van der Merwe, admet que l'Afrique offre de nouvelles perspectives de marché aux entreprises agroalimentaires. « Du fait de l'augmentation de son pouvoir d'achat, de sa demande de biens et de ses ressources terrestres non exploitées, l'Afrique connaît actuellement un regain dans le domaine de l'agroalimentaire, qui permettra non seulement d'accroître son autosuffisance alimentaire, mais également de créer des emplois et de stimuler son activité économique, notamment dans les zones rurales », ajoute Hennie van der Merwe.

Cependant, il reconnaît que même si l'Afrique est riche en ressources, elle manque souvent de l'expertise qui permettrait de libérer le

potentiel commercial de ses ressources agricoles, alors que l'Afrique du Sud est reconnue pour ses compétences dans le secteur de l'agriculture commerciale et de l'agroalimentaire.

Oui au partenariat

M. Hennie van der Merwe met un accent particulier sur les partenariats avant de se lancer dans de nouveaux projets en Afrique. Pour lui, il s'agit là d'une occasion à saisir pour les entreprises et pour les agriculteurs locaux souhaitant étendre leur activité à l'extérieur des frontières de la région et apporter leur expertise aux pays voisins. « Des partenariats avec une entreprise ou une association locale dans le pays spécifique sont nécessaires, du fait que les chefs d'entreprise ont besoin d'être assistés, guidés et parfois protégés une fois sur place », a-t-il déclaré, en soulignant qu'il est essentiel ou indispensable de veiller à ce que toutes les pièces maîtresses des chaînes de valeur soient en place, pour soutenir et garantir le succès de l'activité. « Un partenariat avec un acteur local aiderait à effectuer une analyse minutieuse du marché, ce qui permettrait d'évaluer les besoins, les demandes et les opportunités réels du marché », a-t-il précisé.

Gypsie Oïssa Tambwe

COUPE DU MONDE DES CLUBS

Le Congolais Deo Kanda en finale avec le Raja de Casablanca

Sociétaire de Raja de Casablanca depuis l'été 2014, le milieu excentré gauche international congolais, Deo Kanda, va à nouveau goûter au bonheur de disputer une finale de Coupe du monde des clubs.

Club représentant le pays d'organisation de cette compétition de la Fifa réservée aux clubs champions des différentes confédérations de football, Raja de Casablanca a créé la sensation en accédant en finale. Kanda a très peu joué, mais à des moments délicats des matchs. Il n'a disputé qu'un peu plus d'un quart de jeu contre Auckland City d'Australie, entré à la 74^e minute. Raja de Casablanca l'a emporté par deux buts à un. L'international congolais est resté sur le banc contre CF Monterrey du Mexique en quarts de finale. Le club marocain s'est à nouveau imposé sur le même score de deux buts à un. En demi-finale contre Athletico Mineiro du Brésil, Raja de Casablanca qui ne bénéficiait aucunement des faveurs des pronostics face à l'équipe conduite par la star brésilienne Ronaldinho a pourtant réalisé l'exploit de battre (3-



Deo Kanda et Raja de Casablanca jouera la finale de la Coupe du monde des clubs face au Bayern de Munich

1) le vainqueur de la Coupe Libertadores consacrant le champion d'Amérique du Sud. Une fois de plus, Deo Kanda n'a pas fait partie des onze de départ du coach Faouzi Benzarti de Raja. Lajour a ouvert la marque pour Raja à la 51^e minute. Ronaldinho a égalisé pour Athletico Mineiro à la 64^e

minute sur un coup franc somptueux, laissant pantois le gardien de but marocain Askri.

Deo a fait son apparition à la 76^e minute, à la place de Hafidi. Il a donc participé activement à la victoire du club de Casablanca, car le deuxième but de Raja a été inscrit à la 84^e minute sur penalty

par Moutouali après une faute sur le buteur Lajour dans la surface de réparation. Et le coup de grâce a été l'œuvre de Mabidé à la 90^e minute, lui qui a remplacé Chitibi à la 56^e minute. L'on note donc le coaching payant du coach tunisien de Raja, Faouzi Benzarti, avec les montées de

Mabidé et Deo Kanda.

C'est donc une nouvelle ère de gloire pour l'ancien joueur du Daring Club Motema Pembe de Kinshasa, déjà présent à la finale de la Coupe du monde des Clubs sous les couleurs de Mazembe en 2010, face à Inter de Milan. Mazembe s'était incliné par zéro but à trois. Cette fois-ci, la finale opposer, a le 21 décembre à Rabat, le Bayern de Munich du Français Frank Ribéry. Et c'est la troisième participation du Congolais en Coupe du monde des clubs. En 2009, il avait été de l'aventure avec Mazembe classé sixième du tournoi. Il n'avait joué qu'un seul match, entré du resté à la 83^e minute à la place de l'Équato-guinéen de souche camerounaise Narcisse Ékanga lors de la défaite de Mazembe face à Pohang Steelers de Corée du Sud. En 2010 quand Mazembe atteignait la finale, Deo Kanda a joué les trois matchs, entré dans les temps additionnels de la partie contre Pachuca du Mexique, à la 85^e minute contre SC International du Brésil et à la 46^e minute en finale contre Inter de Milan.

Martin Enyimo

MŒURS

Un député initie un projet de loi contre l'homosexualité

Il s'agit d'une proposition de loi de trente-huit articles qui consacrent la négation de ces dérives sexuelles qui vont à l'encontre des mœurs sociales africaines et congolaises.

Le député national Stève Mbikayi veut combler le déficit que présente la Constitution congolaise dépourvue d'une disposition législative particulière concernant l'homosexualité et la transsexualité. Il a déposé, depuis quelques jours, un projet de loi dans ce sens au bureau de l'Assemblée nationale en vue de son inscription à la session ordinaire de mars 2014. La proposition de loi de trente-huit articles consacrent la négation de ces dérives sexuelles qui vont à l'encontre des mœurs sociales africaines.

L'initiateur de ce projet de loi dit avoir été choqué par l'expansion des pratiques homosexuelles dans le pays lesquelles tendent dangereusement à passer pour des faits normaux alors qu'il s'agit là d'une déperdition à l'occidentale. Craignant que cette tare sociale ne franchisse le seuil du tolérable jusqu'à l'officialisation du mariage entre personnes de même sexe comme c'est le cas ailleurs, le député élu de la Tshangu a cru faire œuvre utile en initiant ce projet de loi afin d'annihiler cette propension à l'immoralité.

La loi criminalise l'homosexualité et prévoit des sanctions contre tout adepte de cette pratique avilissante. Elle condamne également la promotion de ce qu'elle relègue au rang des antivaleurs par le biais des manifestations publiques ainsi que l'adoption des enfants par des homosexuels. Les chaînes audiovisuelles, qui seraient tentées de véhiculer des images du genre ou encore des comédiens qui se plairont à incarner de tels rôles tomberont également sous le coup de la sanction, prévient l'auteur de ce projet de loi. Il estime que développer des penchants homosexuels ou transsexuels résulte des troubles hormonaux innés ou acquis et nécessite une intervention médicale.

Depuis qu'il a enclenché la guerre contre les homosexuels, Stève Mbikayi déclare être devenu la cible de certaines représentations diplomatiques occidentales à Kinshasa. Ces dernières auraient déjà commencé à faire pression sur le bureau de l'Assemblée nationale pour qu'il n'inscrive pas ce projet dans son agenda. Dossier à suivre.

Alain Diasso

MERCATO D'HIVER

Mazembe s'intéresse au Tunisien Ben Youssef du CS Sfaxien

Très en vue depuis le sacre du CS Sfaxien en Coupe de la Confédération, le jeune attaquant tunisien Ben Youssef est convoité par des clubs en France, en Turquie, en Arabie saoudite. En Afrique, indique Jeune Afrique, on note l'intérêt du TP Mazembe de Lubumbashi pour ce joueur tunisien de 22 ans qui est venu gagner le trophée de la C2 africaine au stade TP Mazembe de la commune de Kamalondo.

Un des bourreaux de Mazembe en finale de la 10^e Coupe de la Confédération à Lubumbashi avec CS Sfaxien, le jeune tunisien de 22 ans, Fakhreddine

Ben Youssef, est sur les tablettes des Corbeaux du Katanga pour un éventuel transfert en cette période de mercato d'hiver, renseigne Jeune Afrique. « Il y a eu plusieurs contacts et je vais devoir réfléchir. J'ai reçu une très bonne proposition du TP Mazembe, avec un salaire supérieur à celui que je touche à Sfax. C'est un grand club, je ne dis pas non. Mais ma priorité est d'évoluer en Europe », a admis le joueur lié au CS Sfaxien jusqu'au 30 juin 2016. Selon Jeune Afrique, Ben Youssef touche un salaire de 1100 euros, en plus des primes de

résultats et d'objectifs.

Il intéresserait des clubs en France, on citerait Saint-Étienne et Sochaux qui le suivent de près. Des clubs turcs et saoudiens se seraient aussi renseignés sur ce jeune attaquant, qui a tranché que cela ne l'intéresse pas pour l'instant de jouer en Arabie, maintenant sa priorité d'évoluer en Europe. Pour son agent Slim Boulassnem, le président de Sfax, Lotfi Abdennahder, ne laissera pas partir Ben Youssef pour renforcer la concurrence. Comme quoi, Ben Youssef ne pourra pas venir à Mazembe qui a aussi ciblé le gardien de but du club de Sfax Rami Jridi.

Entre-temps, CS Sfaxien a fixé le montant d'un éventuel transfert du jeune attaquant tunisien à 1,2 million d'euros. Mais à suite à la crise financière en Europe, les dirigeants pourraient accepter la possibilité d'un prêt avec ou sans option d'achat dans le cas d'un accord avec un club français ou européen. L'on attend voir la fin du mercato d'hiver pour être fixé sur la venue ou pas de Ben Youssef à Mazembe. Si le transfert s'avère concluant, il sera le premier joueur maghrébin à évoluer au TP Mazembe.



Fakhreddine Ben Youssef

M.E.

VIH/SIDA

Des agents de l'État sensibilisés

Les agents du ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique ainsi que ceux de l'Économie forestière participent, les 19 et 20 décembre, à des journées thématiques sur le VIH/sida. Celles-ci sont organisées par les deux ministères en collaboration avec le Conseil national de lutte contre le sida (CNLS).

Pour les agents de la Recherche scientifique et de l'Innovation technique, la sensibilisation s'est déroulée le 19 décembre au Centre de recherche pour la productivité des plantations industrielles (CRPI). L'activité était animée par Marie Yvonne Loumouamou, coordinatrice de l'Unité de lutte contre le sida (ULS) du ministère, et Marie Blaise Nkouka Diafouka, assistante au CNLS.

Les journées thématiques, selon Marie Yvonne Loumouamou, sont destinées à sensibiliser les travailleurs sur toutes les questions relatives au VIH/sida et à leur donner les bonnes informations. Aussi a-t-elle indiqué : « Il faut que les gens prennent conscience du danger et des dégâts qu'il cause. Qu'ils soient aussi conscients des opportunités que le gouvernement a mises à leur disposition pour qu'ils puissent se faire dépister et se faire traiter. »

Les participants ont été éduqués, entre autres, sur le diagnostic biologique, les risques sexuels, l'importance du test de dépistage, la lutte contre la discrimination et la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, et le programme PTME (Pré-



Les participants à la première journée thématique sur le VIH/sida au CRDPI (Adiac)

vention de la transmission de la mère à l'enfant). Ce programme qui s'avère être l'une des mesures les plus puissantes de la prévention du VIH, marche bien dans le pays, selon Marie Yvonne Loumouamou. « Ne refusez pas le test à vos épouses parce qu'il est possible aujourd'hui d'avoir des enfants sains même en étant séropositif », a-t-elle insisté en s'adressant aux hommes.

L'objectif de ces journées thématiques est que les chercheurs et le personnel d'appui de la recherche soient informés et fassent la démarche du dépistage volontaire. Cet objectif a été atteint car pendant les échanges, les participants ont sou-

haité l'organisation d'une séance de dépistage au CRDPI. À la satisfaction de Marie Yvonne Loumouamou, qui a indiqué : « L'objectif au niveau de la planète c'est d'arriver aux trois zéros, c'est-à-dire zéro nouvelle infection au VIH, zéro discrimination, zéro décès lié au sida, et cela commence par le test de dépistage. » À cela il faut ajouter la tolérance et l'acceptation des personnes vivant avec le VIH et la prévention.

L'activité va donc se poursuivre le 20 décembre au Centre de recherche forestière du littoral (CRFL) et concernera aussi les agents de la Direction départemen-

tales de l'innovation technologique. Dans le cadre de cette sensibilisation, Pointe-Noire succède au département de la Bouenza où elle a eu lieu au Centre de recherche agronomique de Loudima.

Du côté de l'Économie forestière, la sensibilisation s'est déroulée à la Société nationale de reboisement (SNR) où elle a réuni les travailleurs de trois structures : la direction de l'Économie forestière, le SNR et les Services de contrôle des produits forestiers à l'exportation. Elle a permis aux participants d'acquérir les connaissances de base, de savoir quelles sont les pratiques sexuelles à risque, comment se protéger du VIH,

comment et où se faire dépister.

Les travaux en groupe ont permis aux participants de regarder ensemble les problèmes liés au VIH dans leur entreprise, voir comment on peut se faire contaminer au sein des entreprises et comment, à partir de l'entreprise, on peut contaminer sa famille. « Le contexte change d'une entreprise à une autre. Les travaux en groupe permettent aux participants de répondre à la question par rapport aux réalités de leur entreprise », a expliqué Gabriel Pemba, formateur du projet R9 de la lutte contre le VIH/sida dans les communautés et dans les entreprises, un des animateurs de l'activité.

La sensibilisation s'est avérée très édifiante selon les participants. « J'ai appris par exemple que le VIH est différent du sida et qu'il y a trois étapes à traverser pour arriver à la maladie. Il y a la séroconversion, étape où l'on contracte le virus mais on ne peut pas le détecter; la séropositivité l'étape où on le détecte, et le sida, l'étape où la personne devient malade », a confié Daniel Ngolo de l'Économie forestière, avant de poursuivre : « L'information est la base de tout, elle nous permet de prendre conscience de certaines choses que nous ignorons dans la vie parce que beaucoup tombent dans des erreurs à cause du manque d'information. Si on est informé on peut prendre des précautions pour éviter les risques. »

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

DIOSSO

Le Palais royal sera prêt dans quelques mois

À 25 kilomètres de Pointe-Noire, se mire le nouveau palais royal de Dioso, siège du roi Loango, dans le département du Kouilou, construit à 20 mètres du Musée Mâ Loango. Le nouveau palais s'étend sur une superficie de près de 100 m2 clôturée par un mur en béton avec un portail principal métallique.



Une vue du nouveau palais en construction

L'enceinte compte cinq bâtiments en matériaux durables. Le bâtiment principal ayant un Rez-de-chaussée + un niveau (R+1). De part et d'autre du bâtiment principal, se tiennent des paillotes avec suites et des bâtiments annexes. Des pavés formant une allée sont érigés au milieu de la cour recouverte d'une pelouse et des fleurs. Après la pose du carrelage, des baies vitrées, le badigeonnage des murs en ce début d'année 2014, le palais sera livré aux autorités congolaises. Entièrement financé par l'État congolais, cet édifice construit par une entreprise chinoise depuis près de huit mois, traduit la volonté de l'État congolais de moderniser les édifices historiques du pays, tels les palais royaux comme l'avait décidé la Conférence nationale souveraine en 1991.

H.B.M.

ROYAUME DE LOANGO

Le jumelage est envisagé avec le Royaume d'Abomey

Bernard Tchibinda Djimbi, directeur départemental de l'Agence nationale de l'artisanat du Kouilou, a été reçu par le roi d'Abomey (Benin). Ils ont évoqué un possible jumelage entre les royaumes de Loango, au Congo, et d'Abomey, au Bénin.

En marge de cette manifestation, il a été reçu en audience par le roi d'Abomey. « Étant ressortissant du Royaume de Loango au Congo, nous avons évoqué avec le souverain du Dahomey la possibilité d'un éventuel jumelage. Cette proposition a rencontré son assentiment et il m'a demandé de transmettre l'information au roi pour étudier la faisabilité de la collaboration », a-t-il indiqué. La rencontre avec le roi Moe Makosso IV est prévue très prochainement, a ajouté Bernard Tchibinda Djimbi.

Abomey, localité située à 300 km de Cotonou, au Bénin, qui organise du 11 au 22 décembre la onzième édition de la Fête internationale des cultures du Dahomey.

L'étape du Bénin vient après celle de Niamey où Bernard Tchibinda Djimbi a accompagné quinze artisans du Kouilou au Salon international de l'artisanat dont le but est de promouvoir les produits artisanaux par et pour la femme. Des créations en vannerie, broderie, couture, pein-



Bernard Tchibinda Djimbi, directeur départemental de l'Agence nationale de l'artisanat du Kouilou (© Adiac)

ture, coiffure ont été présentées au cours de ce grand rendez-vous de l'artisanat qui a réuni près de mille exposants occupant trois cent cinquante stands.

Cette année, la région phare a été Zinder pour la richesse de ses créations artisanales, artistiques et culturelles. Le clou de la manifestation a été le concours national de l'innova-

tion artistique, au cours de laquelle ont été primés les meilleurs artisans. « Pour leur première participation à un grand salon, les artisans congolais se sont bien comportés puisque notre stand a été beaucoup visité et nos produits ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des visiteurs. Nous avons également noué de nombreux contacts avec les exposants, visiteurs et autres participants », s'est réjoui Bernard Tchibinda Djimbi. La restitution de ses dernières activités – le Salon international de l'artisanat traditionnel d'Alger début novembre, le Salon international de l'artisanat pour la femme de Niamey qui a eu lieu 29 novembre au 9 décembre, et la Fête internationale des cultures du Dahomey — se fera dans les jours à venir pour informer les autorités, les partenaires et le public. L'artisanat au Kouilou, longtemps oublié, est en train de retrouver son lustre d'antan avec la participation des artisans du département à différentes rencontres à l'étranger.

Hervé Brice Mampouya

POINTE-NOIRE

Ouverture d'une nouvelle agence de BGFIBank dénommée « ALHENA »

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le jeudi 12 décembre 2013 en présence des autorités préfectorales et municipales du département de Pointe-Noire, accompagnées des responsables de ladite banque et de plusieurs autres invités.

Située au N°180 de l'avenue du Havre, en face de la base industrielle de TOTAL E&P Congo, dans la zone industrielle et portuaire de la ville océane, la nouvelle agence « Alhena » est installée dans un immeuble R+1 et se déploie sur une superficie de 430 mètres carrés. Elle constitue un vaste espace au sein duquel sont équitablement réparties les structures d'accueil, de services, de conseil et de financement faisant de ce lieu un cadre convivial pour les clients et un environnement de travail agréable pour le personnel.

Ainsi pour Narcisse Obiang Ondo, directeur général de BGFIBank Congo, « Le nouveau point



aussi fait un pas de plus dans la marche vers une plus large bancarisation de l'économie nationale, orientation chère au gouvernement de la République.

Aussi dans le cadre du projet d'entreprise du groupe BGFIBank dénommé CAP 2015, devra s'intensifier sans relâche la croissance du réseau de ventes et distribution courant 2014, l'ouverture de nouvelles agences dans les zones géographiques du pays à forts potentiels prouvés. « Par ce vaste chantier de projets ambitieux, BGFIBank Congo démontre à suffisance qu'elle ne saurait rester en marge de l'histoire, en accompagnant par la croissance et la bancarisation, le programme d'émergence et de modernisation du Congo. Cette marche sans relâche vers le déploiement géographique et la croissance, s'articule autour de la poursuite de la conquête de l'excellence par un partage équilibré des efforts entre l'efficacité, la performance, la rentabilité et la maîtrise des risques. Ainsi non loin de rechercher la course à la taille, BGFIBank s'inscrit dans la recherche des mesures de redéploiement et d'innovation ».

À Brazzaville, Pointe-Noire et d'autres villes du pays, BGFIBank Congo entend créer de nouvelles agences.

En outre, après la présentation technique de l'ouvrage et la coupure du ruban symbolique, cette cérémonie était aussi caractérisée par une visite guidée de la nouvelle agence faite par les autorités préfectorales et municipales suivies des responsables de la dite banque.

Les partenaires et les clients de BGFIBank interrogés sur place, ont manifesté leur engouement et leur attachement à la politique de multiplication des agences de cette banque à travers la capitale économique et l'ensemble du territoire national. « En dépit du rapprochement de plus en plus de ses clients et partenaires vers la banque, cette politique permet aussi la rapidité et la facilité de plusieurs transactions bancaires pour les clients », a signifié un client sous couvert d'anonymat.

de vente « Alhena » s'inscrit en droite ligne de la démarche de la BGFIBank, de se rapprocher de sa clientèle déjà acquise ou potentielle. Ce point de vente se veut une agence de proximité au service des petites et moyennes entreprises, des professionnels, des salariés bancarisés ou non des entreprises de son secteur d'exploitation. Il leur y sera proposé, outre les services traditionnels de banque commerciale, la nouvelle gamme de produits actuellement disponible notamment en terme de

moyens de paiement et banque à distance comme la carte salaire, le mobile banking ou la monnaie électronique ».

En effet pour la direction de BGFIBank Congo, l'ouverture de cette nouvelle implantation ne sera pas la dernière à Pointe-Noire en particulier, et en République du Congo en général, où la présence de cette banque est déjà significative avec deux agences dont le centre d'affaires entreprises inauguré l'an dernier et de 4 bureaux de transfert d'argent Western Union, dans la capitale économique. A travers cette nouvelle agence, BGFIBank, non seulement confirme sa volonté de rester le partenaire privilégié des opérateurs économiques de Pointe-Noire et plus généralement du Congo, mais

À propos de BGFIBank

Présent au Congo depuis Avril 2000, BGFIBank Congo ouvre sa première agence bancaire à Pointe-Noire en 2001. Courant 2004 elle intensifie sa présence sur le marché par l'ouverture de l'agence commerciale de Brazzaville. Certifié ISO 9001 version 2008, l'année de son 10e anniversaire en 2010, BGFIBank Congo s'est vu renouvelé son certificat et depuis 2012 s'est engagé dans l'expansion de son réseau d'agence au Congo. BGFIBank Congo est une société du Groupe BGFIBank, présent dans dix pays (Gabon, Congo, Guinée Équatoriale, Bénin, Cameroun, Madagascar, France, RD Congo, Côte d'Ivoire, Sao Tomé et Principe).

MOTS FLÉCHÉS N°005

JEUX PROPOSÉS PAR rcl-jeux.com

JEUINES LÉGUMES MESURE DE POIDS	COUPAI UN MEMBRE EN FIN DE PRIÈRE	BONUS DE LA DERNIÈRE LEVÉE DOMPTAI	RESTÉS AU CHEVET	RIVIÈRE DE DORDOGNE RON À DÉTACHER	TROUER (SE) CONTRÔ- LEUR AÉRIEN	ELLES ONT CONNU LA MATER- NITÉ
ÉQUITÉ DU JURY			COLONIE AILÉE			
TOUCHE			APTITUDES			
			ENLEVER DU POIDS À DÉCOU- VRIR			
ÇA DONNE DU CRAN ARTICLE CONTRAC- TÉ				VIEILLE VACHE ELLE OUVRE LA PORTE		
	C'EST LA PREMIÈRE VENUE HOMME FAMILIER			OUVRE L'ÉPITAPHE JARDIN DE DÉLICES		ÉTABLI- SEMENTS
AIDE FI- NANCIÈRE AUX PLUS DÉMUNIS FERMENT		AU DOS CREUX CONDUIT D'ÉVACUA- TION				VENTILA- TEURS
		INSEC- TICIDE VASES À VOIX		EMBOU- CHURE DU RHÔNE MANQUES D'ENTRAIN		
DIALECTE DU SUD DE LA FRANCE	HOMME EN STATION ELLE FAIT BARRIÈRE			ENTRE L'EST ET LE SUD ONCLE AMÉRICAIN		
	HABITANT DES ÉGOUTS SE POSER AILLEURS		SANS OUI LE SÂCHE (À SON) UTOPIE			DAMNÉ
BANDE DE CUIR				DONNA DE QUOI SE DÉFENDRE DURÉE DE 365 JOURS		
COUTEAU			BOULE ROUGE EN HOLLANDE PIÛIER DE COIN		SYMBOLE POUR L'ASTATE ENSEMBLE HI-RI	
		GOUFFRE		A BIEN CHAUD		
NON DITS		OUI A TROP RU		AVEC FORCE		
ATTLA EN ÉTAIT UN				BIEN EN CHAIR		
		GOMME DE ROUGE				
(QUIL) FIT DES VERS IL SE PROMÈNE TOUT NU			METTRE ENSEMBLE			
		DES FEMMES DE LÉGENDES		BÉBÉ DOIT LES FAIRE		

SUDOKU N°005

>FACILE

3	5			4		9		7
	7	2	5					
	8		6	9			3	2
	2	9						6
	4	3				1	9	
	6					4	2	
2	9			7	8		5	
					9	8	7	
8	7	5				1	9	

>MOYEN

9	6				2	4	5	
	8	3			1			
2			9	7				8
1				7			8	3
			1	6				
6	7			3				9
4			2	8				5
			5			1	2	
	2	5	7				9	6

>DIFFICILE

	6		1					3
2	8		7					
		1	8		4	7		
	2	6				3		7
1				8				5
5	3					8	4	
		4	2		8	1		
						9	5	4
	1					5	8	

MOTS CROISÉS N°005

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

>HORIZONTALEMENT 1. Des garçons qui ont la fritte. - 2. Vénéré comme un dieu. Donna un coup de main. - 3. Base aérienne. Fleuve aux ibis. Montré sa joie. - 4. Sujets à des incertitudes. - 5. Petit cube. Parasol en bois. Échanges de données par ordinateur. - 6. Est croisé par les escrimeurs. Bien fermé. - 7. Une huile dans le pétrole. Bases de réflexions. - 8. Réplique de chenapan. Somme sans importance. - 9. S'inscivit en faux. Ancienne capitale de l'Arménie. Suite de jours. - 10. Dispensait son savoir.

>VERTICALEMENT A. Permet les hivers au chaud ou les étés au sec. B. Magistrat chargé de l'administration municipale. On la tend par amitié ou par nécessité. - C. Du genre bourru. Terme de mépris. Maître carré. - D. Capone intime. Verre de contact. - E. Raconter des craques. Couleur de pelage. F. Élément de physique nucléaire. Sandale. - G. Plus immaculé. Geste tendre. - H. Titane. Rassemble les pages. - I. L'oider y laisse des plumes. Parasseux. - J. Qui coupe le souffle.

MOTS À MOTS N°005

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de quatre et trois lettres proposés, composez un troisième mot de sept lettres.

- ① BIEN + AIR = B | | | | | | |
- ② HERE + CAP = | | | | A | | |
- ③ URNE + ION = | | | | | | N

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°004

S	O	I	U	F	A
M	I	G	N	O	N
R	E	C	T	I	F
L	U	N	E	T	T
P	I	O	I	L	O
R	E	E	R	E	O
U	A	B	E	R	R
A	X	E	N	T	E
B	I	B	A	L	I
B	O	S	S	I	S
R	A	P	L	A	S
O	G	I	V	A	L
U	Q	T	E	R	S
D	E	P	L	U	E
I	E	R	I	E	I
P	L	I	E	E	S

SUDOKU N°004

9	7	5	2	3	1	4	8	6
3	2	1	8	4	6	5	9	7
8	4	6	9	7	5	1	3	2
4	6	9	7	8	2	3	1	5
1	3	2	6	5	9	7	4	8
5	8	7	3	1	4	2	6	9
2	5	8	4	9	3	6	7	1
6	9	3	1	7	8	5	4	2
7	1	4	5	6	8	9	2	3

5	7	6	8	3	9	2	4	1
3	9	2	5	1	4	7	6	8
4	8	1	7	2	6	3	9	5
7	2	5	4	9	8	1	3	6
9	3	4	6	5	1	8	2	7
1	6	8	2	7	3	4	5	9
6	4	7	3	8	5	9	1	2
8	5	9	1	4	2	6	7	3
2	1	3	9	6	7	5	8	4

MOTS CROISÉS N°004

A	S	P	I	R	A	T	E	U	R
S	A	I	N	E	M	E	N	T	
O	L	M	I	R	O	I	R		
C	H	A	M	B	R	A	N	L	E
I	U	T	R	A	C	E	T		
A	I	P	A	L	P	E			
L	S	D	N	I	R	A	N		
E	A	L	D	I	N	U	T		
S	U	R	E	T	T	A	R	I	
N	U	S				C	E	S	A

7	3	8	6	5	9	4	1	2
2	5	9	4	1	3	6	7	8
4	1	6	7	2	8	5	9	3
6	8	7	3	9	2	1	5	4
1	9	4	8	6	5	2	3	7
5	2	3	1	4	7	8	6	9
3	7	2	5	8	1	9	4	6
8	4	1	9	7	6	3	2	5
9	6	5	2	3	4	7	8	1

MOTS À MOTS N°004

1/ VENTILER - 2/ PLÂTREUX - 3/ PORCELET.

CLASSEMENT FIFA

Le Congo termine l'année dans le top 100

La Fifa a communiqué son classement du mois de décembre ce jeudi. Une ultime levée pour cette année 2013 sans changement majeur puisque les dix-huit premières équipes conservent leur rang. À l'échelle africaine, le Congo reste à la 84e place.

Le classement Fifa du mois de décembre ne réserve pas beaucoup de surprises. En haut du classement, toujours dominé par le trio Espagne-Allemagne-Argentine, aucun mouvement avant la 19e place et les deux marches gravies par la Bosnie-Herzégovine, qui double ainsi la France et le Mexique. Dans le top 20, la Côte d'Ivoire, 17e, est l'unique représentant africain, sept et dix rangs devant le Ghana et l'Algérie.

Nigeria, Égypte et Mali à la baisse, Cap Vert, Burkina, Liberia et Soudan à la hausse

Au pied du podium, le Nigeria est 37e mondial, devant le Cap Vert (39e). L'Égypte (41e) et le Mali (45e) reculent de trois cases. Le Burundi (-12) et le Rwanda (-6) font pire, tandis que le Burkina (+5, 53e), le Liberia (+7, 98) ou le Soudan (+11, 119e) enregistrent de belles progressions.

Les deux Congo dans le Top 100

Trente-cinq rangs devant, les Diables rouges conservent leur 84e place (21e place continentale). Désormais pourvu d'un sélectionneur, le Congo termine donc l'année 2013 dans le Top 100. De leur côté, les Léopards de RDC sont 82e (20e continentaux).

Camille Delourme

CHAMPIONNAT NATIONAL DE KARATÉ

Les athlètes montent sur le tatami aujourd'hui

Le coup d'envoi des kumité et des kata est donné ce 20 décembre à Brazzaville. Les karatékas attendus pour ce championnat vont se mesurer dans l'objectif de faire le plus de médailles dans cette compétition nationale. Les délégations de la Sangha, de la Cuvette, de la Bouenza, de Pointe-Noire et du Niari sont à Brazzaville depuis le 18 décembre.

Selon les sources proches du comité d'organisation, les autres délégations aurait annoncé leur arrivée dans la ville capitale pour ce vendredi 20 décembre, le jour même du début des combats. Une situation qui peut lourdement peser sur leurs performances d'autant plus qu'ils ne disposeront pas assez de temps de récupération, encore moins pour des révisions techniques, avant d'entrer de plain-pied dans la compétition.

Les athlètes saisiront donc cette occasion pour convaincre les techniciens de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires qui, sans nul doute, seront de la partie pour la détection des jeunes talents. Les compétiteurs les plus convaincants, sur le plan technique, pourraient se faire une place en équipe nationale selon leurs catégories respectives. Le mérite est l'unique critère pour être Diable rouge, a confié un entraîneur. Par ailleurs, les karatékas retenus pour la compétition sont appelés à respecter les règles du jeu dans un esprit de fair-play. Les vainqueurs doivent faire preuve de respect vis-



Un combat de karaté crédit photo Adiac

à-vis de leurs adversaires vaincus tout en respectant l'étiquette sur le tatami ainsi que les décisions des juges et arbitres.

Les arbitres déjà au point

Prélude à l'ouverture de la compétition proprement dite, les arbitres, chargés d'officialiser les combats, ont pris part à un stage les 18 et 19 décembre. Le travail consistait à passer en revue les fondamentaux d'arbitrage sur les katas et les kumités. D'autres principes réglementaires ont également fait l'objet de cours théoriques et pratiques à cette occasion. Les arbitres sont, quant à

eux, invités à travailler en toute impartialité, sans favoritisme pour ne pas fausser les résultats des combats et éviter toutes les contradictions pouvant naître du manque d'objectivité dans leurs décisions. Les athlètes feront de leur mieux pour glaner des points pendant les combats, et les arbitres proclameront les résultats le plus objectivement possible. Leur souhait est que la compétition se passe dans le calme et fair-play puisque toutes les mesures sont prises pour que la fête nationale du karaté soit belle.

Rominique Nerplat Makaya

BRIN D'HISTOIRE

Mandela, une leçon de vie

Nelson Mandela a été mis en terre dimanche 15 décembre 2013 à Qunu, village où il a grandi. C'est la dernière scène d'une pièce qui a tenu le monde en haleine depuis l'instauration de l'apartheid, séparation dans la langue afrikaans, en 1948 par Malan, son théoricien, après des dizaines d'années de politique discriminatoire, dans cette Union sud-africaine qui deviendra la République sud-africaine le 31 mai 1961.

À la suite de la manifestation de Sharpeville, terriblement réprimée en 1960, le gouvernement interdit l'ANC (African National Congress) et le PAC (Panafrikan Congress), deux mouvements noirs qui luttent contre l'apartheid. Sous l'impulsion de Mandela, la contestation non violente se transforme en lutte armée. Un tournant. Il est arrêté dès 1962 puis condamné à vie en 1964 dans la prison de Robben Island. Cet embastillement fait de lui l'icône de la lutte de libération du peuple noir d'Afrique du

Sud. En septembre 1989, au lendemain de la démission de Pieter W. Botha, Frederik de Klerk est élu à la présidence de la République sud-africaine.

L'Afrique du Sud connaît un frémissement. Le 2 février 1990, l'ANC retrouve la légalité. De Klerk décide de libérer le plus célèbre prisonnier du monde après 27 ans d'incarcération. Le 11 février 1990, Nelson Mandela est libre. Il écrit son destin. Il n'oublie pas ceux qui l'ont aidé. Par fidélité en amitié, il invite Castro en Afrique du Sud. Il se rend au Congo qui l'a aidé pendant les heures noires de l'histoire de son pays. En 1993, pour leurs actions en faveur du démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud, De Klerk et Mandela reçoivent le prix Nobel de la paix. En 1994, ce dernier devient président de l'Afrique du Sud, à l'issue des premières élections démocratiques dans ce pays. C'est ce qui restera, de façon indélébile, dans les annales de l'histoire du XXe siècle.

Son décès, le 5 décembre 2013, tourne une page de l'histoire sud-africaine. Une autre vient de s'ouvrir pour l'Afrique du Sud, le reste de l'Afrique et le monde qui ont rendu un vibrant hommage à Mandela, ce citoyen du monde. Avec sa disparition, il est devenu l'affaire de tous. Même ceux qui, hier, n'ont rien fait pour sa libération. Chacun a son Mandela, en particulier, tous ceux qui ont contribué à le soutenir dans son combat contre l'apartheid : Cuba, l'Algérie, la Guinée-Conakry, le Kenya, la Libye, le Congo, entre autres. C'est à Brazzaville, le 13 décembre 1989, à l'initiative de Denis Sassou-N'Guesso, que fut signé le protocole sur la paix en Afrique australe.

De son élargissement à sa mort, à 95 ans, Mandela, sa liberté retrouvée, a vécu quelques belles années, irradiant le monde de sa joviale bonhomie. Je l'ai rencontré en juillet 1993 à Johannesburg. Ni dieu ni demi-dieu, Mandela était simplement un homme exceptionnel, avec un charisme et un

magnétisme divins qui lui ont conféré, aux yeux de l'opinion, sa dimension christique.

Le sport unit les peuples. En 1995, Mandela organise la Coupe du Monde de rugby, ce sport « de Blancs pour les Blancs ». Geste ultime de négation de l'apartheid. À cette occasion, il a revêtu le maillot des Springboks, l'équipe nationale sud-africaine, naguère symbole de la discrimination raciale. Mandela a accompli sa tâche avec brio : réconcilier l'Afrique du Sud avec elle-même et créer cette « nation arc-en-ciel » qui est, sans doute, son plus bel héritage.

De son vivant, Mandela a été l'objet d'une déification. Sa mort, en épilogue, a presque frisé la sanctification et la béatification. Tous les « grands » de ce monde, pour ses obsèques grandioses, ont fait le déplacement de Johannesburg, l'endroit où il fallait être.

Mfumu